

Envoyé en préfecture le 20/04/2025

Reçu en préfecture le 21/04/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250402-41_2025-DE



PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE « L'ÎLOT BAMBINS »



2 rue Abel Minard 89700 TONNERRE
Tél : 03 86 55 10 52
Courriel : lilotbambins@ccltb.fr
Site : www.letonnerroisenbourgogne.fr

Mise en application à
compter du
10.03.2025

Validation des
services de la PMI,
CAF et MSA :
10.03.2025 au
01.03.2030

Passage en conseil
communautaire le
02.04.2025

Envoyé en préfecture le 20/04/2025

Reçu en préfecture le 21/04/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250402-41_2025-DE

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
PRESENTATION DU GESTIONNAIRE	5
1. PROJET D'ACCUEIL	5
1.1. Les prestations d'accueil proposées	5
1.1.1. Capacité d'accueil	5
1.1.2. Organisation et fonctionnement de l'accueil	6
1.1.3. Configuration extérieure de la structure	7
1.1.4. Configuration intérieure de la structure	7
1.1.5. Accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques	8
1.2. La présentation des compétences professionnelles	9
1.3. Les modalités d'analyse de pratiques et de formation	11
1.3.1. L'analyse des pratiques professionnelles	11
1.3.2. Réunions d'équipe et journées pédagogiques	11
1.3.3. Transmissions en équipe	12
1.3.4. Prévention des risques professionnels	12
1.3.5. Remise à jour des connaissances et formation	12
1.3.6. La place des écrans dans la pratique professionnelle	12
2. PROJET EDUCATIF	13
2.1. L'accueil de l'enfant et sa famille	13
2.1.1. La première rencontre	13
2.1.2. La période d'adaptation	13
2.1.3. L'accueil au quotidien et les transmissions journalières avec les familles	14
2.2. L'aménagement de l'espace intérieur	14
2.2.1. Le hall d'accueil	15
2.2.2. L'espace vestiaires	15
2.2.3. La section des petits nuages	15
2.2.4. Les sections lagon et corail	16
2.2.5. Les espaces communs	17
2.3. L'aménagement de l'espace extérieur	19
2.4. L'éveil	20
2.4.1. Les grandes lignes pédagogiques choisies	20
2.4.2. L'itinérance ludique de Laurence RAMEAU	20

2.4.3. <i>Le snoezelen</i>	21
2.4.4. <i>Le jeu libre</i>	21
2.4.5. <i>Les activités proposées</i>	22
2.4.6. <i>Chaque enfant se développe à son propre rythme</i>	23
2.4.7. <i>La communication</i>	23
2.5. <i>L'ouverture à l'art et à la culture</i>	24
2.6. <i>Les sorties extérieures</i>	25
2.6.1. <i>Les sorties extérieures dans la crèche</i>	25
2.6.2. <i>Les sorties extérieures hors de la crèche</i>	26
2.7. <i>La prise en charge individualisée de l'enfant</i>	26
2.7.1. <i>Le temps du repas et l'alimentation</i>	26
2.7.2. <i>Les soins d'hygiène et d'accompagnement à la propreté</i>	28
2.7.3. <i>Le sommeil</i>	28
2.7.4. <i>La place de l'objet transitionnel</i>	29
2.8. <i>La place de l'adulte par rapport à l'enfant</i>	29

3. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE..... 30

3.1. <i>Les modalités d'intégration de la crèche dans l'environnement social vis-à-vis des partenaires extérieurs</i>	30
3.1.1. <i>Carte d'identité de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne</i> 30	
3.1.2. <i>Le profil démographique de la population</i>	32
3.1.3. <i>Le profil des familles</i>	33
3.1.4. <i>Les caractéristiques socio-économiques des familles</i>	34
3.1.5. <i>L'habitat et les caractéristiques du logement</i>	35
3.1.6. <i>L'état des lieux de l'offre d'accueil pour jeunes enfants</i>	36
3.1.7. <i>L'accueil des enfants des personnes en réinsertion sociale et professionnelle</i>	37
3.1.8. <i>Les partenaires sociaux</i>	37
3.2. <i>Les modes et moyens de communication avec la famille</i>	38
3.2.1. <i>La participation des familles à la vie de la structure</i>	38
3.2.2. <i>Modalités de communication avec les familles</i>	40
3.2.3. <i>Modalités de sécurité</i>	40
3.3. <i>Les démarches en faveur du développement durable</i>	40
3.3.1. <i>Les travaux de performances réalisés</i>	40
3.3.2. <i>Les engagements dans notre pratique quotidienne</i>	42

DISPOSITIONS FINALES..... 43

PREAMBULE

Notre politique petite enfance, un enjeu !

Au cœur du projet politique, nous plaçons l'éducation comme enjeu principal. En effet, les familles et les enfants contribuent au dynamisme du territoire et à son attractivité, de même qu'à son développement économique, social, environnemental et culturel. Dans le cadre de sa compétence « petite enfance », la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne a défini d'intérêt communautaire le développement des services à destination de l'enfance. À l'heure où la gouvernance du service public de la petite enfance devient un enjeu national, l'échelon intercommunal notamment dans les territoires ruraux, apparaît comme étant le plus à même à gérer et organiser l'offre d'accueil.

Notre établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) constitue un des services de la collectivité dédiés à l'enfance. L'ambition de proposer une solution d'accueil collectif aux familles pour les enfants de moins de 4 ans, et de soutenir les parents dans la conciliation de leur vie professionnelle et familiale, mais aussi dans leurs démarches de retour à l'emploi sans oublier non plus l'inclusion d'enfants suite aux recommandations de la pmi par exemple, s'est concrétisée avec la création de 12 nouveaux berceaux. De ce fait, en 2024, de grands travaux pour la reconstruction et l'extension de la crèche « l'îlot bambins » terminés en mars 2025, ont permis d'augmenter le nombre de places sur le territoire.

Grâce au budget consacré à la petite enfance, la collectivité entend apporter des réponses en matière de garde d'enfants en accueil collectif ou individuel. Ainsi, avec cette nouvelle crèche totalement rénovée, 52 places sont désormais disponibles. Le principe de cette offre d'accueil intercommunale pour la toute petite enfance est de proposer une structure qui apporte une aide aux parents installés sur le territoire afin que ceux-ci puissent continuer à travailler, reprendre rapidement leur emploi après une naissance ; parvenir à concilier leur vie professionnelle, sociale et familiale, en étant à leur écoute et en prenant le temps d'évaluer avec eux leurs besoins.

La qualité de l'accueil repose sur des investissements, mais également sur notre ambition éducative, un nombre suffisant de professionnels formés, ainsi que des structures accueillantes et adaptées. C'est une attention permanente portée aux besoins de l'enfant, aux activités et aux soins pour assurer à chacun de bonnes conditions d'accueil. Située sur le territoire de la Communes de Tonnerre, la crèche a pour mission de contribuer à l'épanouissement des tout-petits, de favoriser leur socialisation, tout en étant un véritable lieu de soutien pour les familles. Au-delà de l'accueil quotidien, la crèche se positionne comme un lieu dans lequel chaque enfant est accompagné dans son développement cognitif, moteur, affectif et social. Nous mettons en place un environnement riche en stimulations, à la fois sécurisé et bienveillant, où l'enfant pourra expérimenter, s'exprimer, et interagir avec ses pairs tout en respectant son rythme individuel.

Notre projet d'établissement, un atout !

Le présent projet d'établissement de la grande crèche « L'îlot bambins » s'inscrit dans une politique volontariste d'accueil de la petite enfance et dans une démarche de qualité éducative et de bien-être des enfants accueillis, dans le respect de leurs besoins et en tenant compte des spécificités locales, des attentes des parents, et des exigences légales en matière de sécurité et de développement de l'enfant. Ce projet d'établissement est un document écrit caractéristique d'un travail de réflexion. Il révèle et explicite les valeurs éducatives portées par la crèche et permet la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

La bienveillance, le respect de l'enfant et de sa famille, ainsi que l'égalité des chances sont les piliers sur lesquels repose le projet éducatif de notre crèche. Ces valeurs fondatrices guident les professionnels au quotidien dans leur travail auprès des enfants et des familles :

- Bienveillance : Accueillir chaque enfant avec respect, attention et écoute, en valorisant sa singularité et en soutenant son développement dans un cadre sécurisant et chaleureux.
- Respect : Reconnaître et respecter les besoins, les émotions et les aspirations de chaque enfant, et favoriser une relation harmonieuse entre l'équipe éducative, les enfants et les parents.
- Égalité des chances : Offrir à chaque enfant les mêmes opportunités de développement, sans distinction d'origine, de milieu social ou culturel, en prenant en compte les spécificités de chacun et en soutenant l'inclusion.

Ce projet d'établissement est utilisé par l'équipe comme support de travail commun. Il s'agit d'un outil de travail pour la pratique quotidienne qui donne du sens à l'accompagnement quotidien des familles en définissant la place des enfants, des familles et des professionnels et d'autre part, il contribue à la réflexion sur les pratiques professionnelles pour faire vivre une dynamique favorisant le bien-être de chacun.

Le projet d'établissement comprend 3 parties :

- Le projet social et de développement durable permet de connaître l'environnement géographique et démographique dans lequel est implanté la crèche.
- Le projet d'accueil définit les conditions d'accueil des enfants et de leurs familles. Il éclaire également les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants et de parents en situation de handicap. Il présente les compétences professionnelles mobilisées.
- Le projet éducatif est l'expression d'une dynamique d'équipe. Il apporte un cadre référentiel autour de l'accueil et de l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille. Par la définition des valeurs éducatives et des objectifs qui en découlent, le projet éducatif permet une cohérence et une cohésion des pratiques professionnelles au sein de la structure.

En synthèse, la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne s'efforce de répondre à la demande croissante des parents, en poursuivant le développement d'autres projets pour renforcer et compléter l'offre d'accueil individuel présente sur le territoire. Nous allons continuer de créer des places supplémentaires et poursuivre nos efforts pour garantir un service de qualité pour les jeunes enfants et leurs parents, notamment avec la programmation de la crèche l'étude d'une crèche à d'Ancy le Franc et en soutenant aussi des initiatives.

L'engagement de la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales et de la MSA de l'Yonne permet de garantir un égal accès à toutes les familles du territoire. La prise en charge des enfants participe à une véritable politique d'égalité des chances et de réduction des inégalités sociales.

Merci à nos partenaires financeurs qui soutiennent et accompagnent efficacement la CCLTB dans ses projets et contribuent pleinement à la réussite de notre projet politique de la petite enfance. Merci à toute l'équipe de la direction de la petite enfance qui œuvre au quotidien avec implication et passion.

José PONSARD, Vice-président de la CCLTB en charge de la Petite Enfance

PRESENTATION DU GESTIONNAIRE

Au sein du Pôle Petite Enfance ouvert en 2013, la grande crèche « L'îlot Bambins » joue un rôle essentiel en matière d'accueil et d'éducation de la petite enfance sur le territoire. En 2023, La Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, en constante réflexion pour améliorer le service rendu aux familles du territoire, a fait le choix de mener des travaux d'ampleur pour réhabiliter et agrandir la crèche, dans l'objectif de répondre prioritairement aux besoins des familles et leur offrir un accueil de qualité, dans des locaux rénovés et adaptés à l'enfant d'aujourd'hui.

La Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne est garante du projet d'établissement, et veille à sa bonne application. Elle est chargée de tous les aspects de la gestion de la structure. Notre projet d'établissement en référence aux articles R. 2324-29 et R. 2324-31 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021, met en œuvre la charte nationale d'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L214-1-1 du Code de l'Action sociale et des familles.

Il se compose d'un projet d'accueil, éducatif, social et de développement durable. Il est validé et daté par la CAF, la MSA, la PMI et le gestionnaire. Il est actualisé tous les cinq ans, ou en cas d'évolutions pédagogiques ou réglementaires, avec la participation du personnel. Ce projet est consultable sur demande auprès de la direction et par affichage dans le hall d'accueil de la structure.

La structure s'engage dans une démarche éducative et pédagogique bienveillante auprès des enfants et de leurs parents, et réciproquement, les familles s'engagent à respecter le personnel et le projet de la structure d'accueil.

1. PROJET D'ACCUEIL

1.1. Les prestations d'accueil proposées

Implantée sur la Commune de Tonnerre, la structure bénéficie d'un beau cadre verdoyant. Pour faciliter l'accès aux familles, la crèche se situe à proximité de zones résidentielles, éducatives (écoles, collèges), de loisirs et d'équipements sportifs et culturel. Ce site offre ainsi une multitude de possibilités d'interactions avec la crèche, source d'enrichissement du projet d'établissement. La structure met à disposition un parking à l'entrée de la crèche pour le personnel et les familles.

1.1.1. Capacité d'accueil

La crèche a une capacité d'accueil de 52 places. En référence aux dispositions de l'article R. 2324-27, certains jours, les enfants peuvent être accueillis simultanément en surnombre dans la limite de 115% de la capacité d'accueil autorisée par le Président du Conseil Départemental, soit atteindre une capacité de 60 places, sous réserve que :

- Le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire ;

- Le taux d'encadrement défini (1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent) soit respecté ;

Par conséquent, chaque section peut accueillir 2 à 3 enfants en surnombre. La superficie des espaces dédiés aux enfants de la crèche est anticipée pour répondre aux situations d'accueil en surnombre, visant à assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

1.1.2. Organisation et fonctionnement de l'accueil

La crèche l'îlot bambins est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La crèche est fermée :

- Trois semaines en été
- Une semaine pendant les fêtes de fin d'année.

Les périodes de fermeture sont affichées dans le hall d'entrée et sont notées dans le compte rendu du Conseil de crèche en début d'année scolaire.

La structure propose quatre types d'accueil aux familles :

- L'accueil **occasionnel** : ce sont des accueils ponctuels en fonction des besoins des familles et des disponibilités de la crèche. Les parents ont la possibilité d'appeler au jour le jour pour connaître la disponibilité. La directrice envoie également les places disponibles toutes les semaines.
- L'accueil **régulier** : lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont récurrents et font l'objet d'une contractualisation avec la famille. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles. La notion de régularité ne renvoie pas à une durée mais à une récurrence.
- L'accueil **d'urgence** : répond à des besoins spécifiques comme un évènement familial imprévu, une reprise d'activité professionnelle impromptue, une proposition de formation, une assistante maternelle en arrêt de travail. Le plus souvent l'enfant n'est pas connu dans l'établissement. Il sera accueilli en urgence provisoirement et au maximum durant 1 mois. Le dossier de l'enfant passera quand même en commission d'attribution des places à titre informatif et si les parents le souhaitent une demande d'accueil pourra être émise sous réserve de disponibilité.
- L'accueil **AVIP** (à vocation d'insertion professionnelle) : grâce à son label crèche AVIP, les enfants dont les parents sont en recherche d'emploi ou en formation sont accueillis pendant la période de professionnalisation de leur parent afin de faciliter le retour à l'emploi. Ce dispositif est présenté plus largement dans le règlement de fonctionnement.

Les enfants sont accueillis à partir de deux mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école et parfois en périscolaire jusqu'à leur 6 ans lorsque des places sont disponibles. Les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique disposent d'une dérogation jusqu'à leurs six ans.

La crèche favorise l'accueil des enfants au sein de trois lieux de vie distincts. Le premier appelé la section des petits nuages. Il est destiné aux enfants non marcheurs ou venant d'acquérir la marche. Les deux autres sections appelées section lagon et section corail sont réservées aux enfants qui ont acquis la marche. Ce fonctionnement permet d'assurer le respect des besoins de chaque enfant au long de la journée, en fonction de son propre rythme. Tous les espaces dédiés aux enfants sont spécialement adaptés à leurs besoins ; ainsi un enfant peut être amené à changer de section en fonction de son stade de développement psychomoteur.

Tous les enfants peuvent être accueillis à la crèche. Les contrats d'accueil sont adaptés à la situation familiale et professionnelle des parents. Les parents qui ne travaillent pas mais qui souhaitent sociabiliser leur enfant grâce à la vie en collectivité qu'offre la crèche peuvent également l'inscrire. L'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours rester la priorité de toute action des professionnels ; la place et la participation des familles au sein de la structure doivent toujours être favorisées pour faire vivre la notion de coéducation

1.1.3. Configuration extérieure de la structure

La structure dispose d'un local à poussettes et d'une grande cour extérieure munie d'une clôture avec brise-vue et d'un système de vidéo-surveillance pour préserver et sécuriser l'espace de jeux des enfants. La cour extérieure est mutualisée avec le Relais Petite Enfance en fonction d'un planning établi.

1.1.4. Configuration intérieure de la structure

Le bâtiment accueille les locaux du Relais Petite Enfance (RPE) et de la crèche.

Le RPE comprend un bureau d'accueil, un espace de vie et une salle de changes.

La crèche comporte plusieurs espaces spécialement aménagés pour garantir la sécurité physique et affective de l'enfant. On y trouve :

- Un hall d'accueil : équipé de meubles à casiers, de plans de changes, de bancs, de patères et de panneaux d'affichage à destination des familles
- Un bureau administratif et son espace de consultation
- Un sanitaire PMR pour le public dont l'accès doit être sollicité à la direction
- Une section « des petits nuages » : qui accueille des enfants de 2 mois et demi à 12 mois environ, ou jusqu'à l'acquisition de la marche. Cette section comprend une salle de vie dotée de jeux d'éveil et sensoriels, une salle de change, un double dortoir muni de lits à barreaux et d'une biberonnerie. Elle est en retrait par rapport aux autres salles pour permettre un respect des temps de repos des enfants et favoriser le « cocooning ». Les bébés ont besoin d'un environnement douillet et rassurant. Les équipements et le matériel mis à leur disposition permettent de répondre aux besoins et envies des explorations sensorielles pour approfondir et développer leurs apprentissages.

- Deux sections nommées « lagon » et « corail » : qui accueillent les enfants de 12 mois à 3 ans. Ces 2 sections disposent respectivement d'une salle de vie dotée de jeux d'éveil, d'un double dortoir avec des couchettes et de différents espaces aménagés pour les activités et les repas. Une salle de change commune aux 2 sections permettent de favoriser l'autonomie à la propreté. Chaque section comporte du matériel et des jeux en adéquation avec l'âge des enfants afin d'enrichir leurs expériences et de développer leurs compétences.
- Une salle de motricité dotée de structures motrices pour des parcours de motricité.
- Une salle de jeux d'eau qui permet aux enfants d'expérimenter les différents jeux possibles autour de l'eau (transvasements, soins aux bébés, ...).
- Une zone de salles techniques strictement réservées aux professionnels : l'office, la salle du personnel, les vestiaires, le local ménage, la lingerie – buanderie.

1.1.5. Accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques

L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation. En référence à l'article D.214-2 alinéa 6 du Code de l'Action Sociale et des familles, les structures concourent « à l'intégration sociale des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique ». Les enfants bénéficiant d'une reconnaissance par la MDPH peuvent être accueillis jusqu'à leur 6^{ème} année. Cet accueil doit être profitable à l'enfant et lui permettre de s'épanouir avec le soutien du réseau sanitaire et social du territoire.

L'ilot bambins a été la première crèche du département, à recevoir le label « Accueil en milieu ordinaire du jeune enfant en situation de handicap » L'équipe a donc à cœur de réfléchir et penser l'accueil de ses enfants à besoins spécifiques, aidée et soutenue par les partenaires que sont la CAF, la PMI et la MSA entre autres. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourra être réalisé par le référent santé, le médecin traitant et la directrice infirmière en concertation avec les parents et à leur demande. La participation d'autres acteurs du territoire pourra être envisagée pour soutenir et apporter son expertise à l'équipe dans l'objectif d'améliorer encore ses pratiques.

Depuis 2019, un partenariat est instauré avec l'Établissement Public Médico-Social du Tonnerrois. Ce partenariat se décline en 2 grands axes :

- *Les jeunes de la section « espaces verts » de l'EPMS ont pris en charge, avec leurs éducateurs, un petit jardin dans la cour de la crèche qu'ils viennent entretenir régulièrement. Cet espace leur permet de mettre en pratique les cours reçus dans leur structure. Nous organisons également des temps de jardinage avec les enfants de la crèche. Le potager permet également aux enfants de goûter leur récolte avec les précautions requises.*
- *Deux ou trois enfants de la section des petits de l'EPMS, accompagnés de leur éducateur rencontrent les grands de notre crèche pour partager des temps de jeux une fois par semaine pendant 1h.*

L'objectif principal de ce partenariat est de familiariser les enfants à la différence. Nous pensons que plus ils fréquentent tôt des personnes en situation de handicap plus ils deviendront des adultes tolérants.

1.2. La présentation des compétences professionnelles

Dès leur entrée en fonction, l'ensemble du personnel est soumis à un examen médical et doit être à jour de ses vaccinations obligatoires. Une demande d'extrait de casier judiciaire est réalisée par le gestionnaire conformément à l'article R 2324-33 et transmis au service de la PMI du Conseil départemental, y compris stagiaires, apprentis, bénévoles, intervenants extérieurs quand ils interviennent auprès des enfants.

Les missions de chaque membre du personnel sont détaillées dans le règlement de fonctionnement soumis à la signature de chaque famille. Des fiches de poste existent et définissent le rôle et les missions de chaque professionnelle.

L'effectif de l'équipe se compose d'au moins 40% de professionnels de la liste 1 diplômées éducatrices de jeunes enfants, infirmière et auxiliaires de puériculture.

L'équipe par sa diversité permet d'apporter des compétences variées tant au niveau éducatif, sanitaire et social. L'équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels qui mobilisent les compétences suivantes :

- **La directrice, éducatrice de jeunes enfants et infirmière** : elle est responsable et garante du fonctionnement de la structure. Elle participe aux commissions d'attribution de places en crèche. Elle élabore avec l'équipe un projet d'établissement ; elle encadre et manage le personnel. Elle gère le budget, les commandes et fait assurer la maintenance des locaux. Elle établit les liens avec les services départementaux et développe le partenariat avec les autres structures locales.
 - ⇒ En sa qualité d'infirmière diplômée d'état, en collaboration avec le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI), elle doit :
 - Veiller à l'intégration des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique ou d'une affection nécessitant des soins
 - Garantir la mise en place, l'application, l'évaluation des protocoles (médicaux, d'hygiène et de sécurité)
 - Gérer la pharmacie et prendre les mesures adaptées en cas d'urgence.
 - ⇒ Concernant les modalités de continuité de direction : en cas d'absence de la directrice, un protocole permet de répondre aux conditions fixées à R.2324-36 par un professionnel diplômé de la structure. Par ordre hiérarchique, la continuité est assurée en premier lieu par la directrice adjointe en sa qualité d'éducatrice de jeunes enfants, et en second lieu par une auxiliaire de puériculture. Cette organisation a pour objectif de permettre, aux parents et aux professionnels, d'avoir un interlocuteur privilégié qui retransmettra

les informations à la directrice et ceux sur l'ensemble de la journée, de l'ouverture à la fermeture.

- **La directrice adjointe, éducatrice de jeunes enfants** : ses missions se répartissent entre un temps administratif et un temps auprès des enfants. Elle accueille le jeune enfant, sa famille ou responsables légaux. Elle participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif, en favorisant une dynamique de travail autour du projet d'établissement. Elle accompagne les enfants dans leur développement psychomoteur et affectif en proposant des activités éducatives adaptées à leur âge et à leurs besoins. Elle développe des partenariats internes et externes à la structure. Elle élabore, anime et met en œuvre des temps de réflexion pédagogique. Elle participe aux soins de confort et de bien-être de l'enfant, tout en accompagnant les familles dans leur parentalité. Elle a pour mission d'assurer la continuité de direction et est référente du parcours de formation des stagiaires.
- **Le médecin de structure, référent santé et accueil inclusif (RSAI)** : Il assure le suivi sanitaire de la structure, définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence. Il garantit la mise en place, l'application, l'évaluation des protocoles médicaux et des règles d'hygiène et de sécurité. Il s'assure également de la bonne application du projet d'accueil individualisé (PAI). Le médecin est consulté en cas d'accident ou de maladie contagieuse survenant dans la structure. En tant que RSAI, il veille à l'intégration des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique ou d'une affection nécessitant des soins.
- **Les auxiliaires de puériculture** : Ils assurent un accueil de qualité pour les enfants et leur famille, prodiguent des soins quotidiens à l'enfant et créent un climat de confiance autour de lui. Ils mettent en place des activités d'éveil adaptées aux groupes d'enfants, pour favoriser le développement psychomoteur, l'autonomie, l'épanouissement des enfants. Ils appliquent les différents protocoles d'hygiène et de sécurité et participent aux tâches d'entretien des lieux de vie réservés aux enfants. Ils ont également pour mission d'assurer la continuité de direction ainsi que de former et d'accompagner les stagiaires.
- **Les agents petite enfance titulaires d'un CAP Petite Enfance ou d'un baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne et/ou brevet d'études professionnelles, option sanitaire et sociale** : Ils assurent l'accueil des familles et la prise en charge des enfants. Ils prodiguent des soins quotidiens à l'enfant dans un climat de confiance, tout en participant à l'éveil des enfants, à la vie de la structure et au travail d'équipe. Ils appliquent les différents protocoles d'hygiène et de sécurité, aident à la préparation des repas, à l'alimentation des enfants et entretiennent les locaux et le matériel. Ils ont aussi pour rôle de former et d'accompagner les stagiaires.

- **Les autres intervenants extérieurs** : des professionnels qualifiés et compétents dans leur domaine d'expertise interviennent ponctuellement pour enrichir le projet d'établissement (éveil musical, EMPS, centre de secours de Tonnerre...), ainsi que pour soutenir le travail de l'équipe, en apportant leur savoir-faire.
- **Le personnel de service** : deux cuisinières préparent les repas et les goûters en privilégiant des produits de qualité autant que possible.
- **Les stagiaires** : L'ilot bambins accueille régulièrement des stagiaires (collégiens, lycéens, CAP Petite enfance, infirmières, éducatrices de jeunes enfants...). La directrice adjointe est référente des stagiaires, elle s'occupe des conventions de stage et fait le lien entre l'école, la directrice de la crèche et le stagiaire. Un livret d'accueil est présenté à chaque stagiaire avant le début du stage.

1.3. Les modalités d'analyse de pratiques et de formation

1.3.1. L'analyse des pratiques professionnelles

L'équipe bénéficie de séances d'analyse de la pratique animées par un psychologue, à raison de 2h quatre fois par an.

Ce travail est indispensable à la qualité d'accueil des enfants et des parents. En relatant à un tiers (psychologue) les difficultés rencontrées, l'équipe prend du recul et entame un cheminement analytique lui permettant de dénouer des situations qui la questionnent ou l'interpellent. Ces séances sont faites sans la direction afin de permettre une parole libérée.

1.3.2. Réunions d'équipe et journées pédagogiques

Une fois par mois une réunion d'équipe est organisée, réunissant l'ensemble des professionnels, en dehors du temps d'accueil des enfants. Ce temps d'échange permet de s'écouter, de communiquer sur le quotidien de la crèche, d'évoquer des situations compliquées et d'organiser des activités/sorties. Les professionnels peuvent proposer des projets nouveaux et discuter en équipe de leurs mises en place si le besoin est clairement identifié. Cette réunion permet également aux professionnelles qui ont suivi une formation, d'en faire un retour à leurs collègues afin de partager de nouvelles connaissances.

Des réunions de section sont également mises en place à la demande des équipes ou de la direction. Elles ont pour objectif de parler plus amplement de l'organisation et du fonctionnement propre à la section. Elles permettent aux professionnels d'échanger sur leurs envies, les modifications ou les situations qui concernent uniquement les enfants de leur groupe. Ces temps sont organisés au moment de la sieste des enfants afin que tous les professionnels soient présents sur leur temps de travail.

Une à trois journées pédagogiques ont lieu par an, permettant des formations de groupes (secourisme, incendie ou pédagogiques). Ces journées importantes permettent à l'ensemble de l'équipe de pouvoir réfléchir à ses pratiques, échanger des points de vue et se questionner afin d'avoir une meilleure cohésion.

1.3.3. Transmissions en équipe

Divers supports de communication sont présents au sein de l'établissement. En effet, il existe différents outils qui permettent aux professionnels de communiquer entre eux (cahier de direction, tableaux d'information...) mais également des supports à destination des familles. Afin d'aider les professionnels de chaque section à retranscrire au mieux la journée des enfants, une feuille de suivi est mise en place. Le contenu de celle-ci varie quelque peu en fonction de la section puisqu'à chaque âge correspond des besoins différents. Les transmissions aux parents se font ensuite de manière orale, le matin et le soir.

1.3.4. Prévention des risques professionnels

Les professionnels de la petite enfance sont exposés à des troubles musculosquelettiques liés à la nécessité de porter les enfants très régulièrement, de manipuler du matériel et d'adopter des postures contraignantes pour s'adapter aux enfants. Pour cela, les professionnels sont régulièrement formés aux gestes et postures à adopter pour se préserver des douleurs et éviter à court terme des problèmes de santé.

1.3.5. Remise à jour des connaissances et formation

Lors des réunions d'équipe sont transmises les dernières recommandations en matière de petite enfance.

Tout est mis en œuvre pour que l'équipe puisse continuer de se former à titre individuel grâce aux formations dispensées par le CNFPT (Centre de formation de la fonction publique). Ces temps permettent aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques, d'explorer de nouveaux outils, d'élargir leurs compétences, de prendre du recul et de réfléchir avec des professionnels-les d'autres structures ou horizons. Les thèmes de ces stages sont parfaitement adaptés à la Petite enfance et aux réalités professionnelles.

Chaque membre du personnel bénéficie d'un entretien individuel, annuel, avec la directrice dans lequel des objectifs de travail, pour l'année à venir, sont définis.

1.3.6. La place des écrans dans la pratique professionnelle

Les risques liés aux écrans sont de plus en plus connus, notamment au regard des conséquences sur le développement du cerveau et sur l'apprentissage des compétences fondamentales tel que le langage, les capacités d'attention et de

concentration... Afin de limiter ces risques au sein de la structure, les écrans ne sont pas présents dans les espaces à destination des enfants.

2. PROJET EDUCATIF

Ce projet concrétise les intentions éducatives de l'ensemble de l'équipe. Il s'appuie sur des constats et des observations professionnels pour définir des objectifs qui pourront être évalués et mesurés. Il est élaboré en équipe pluridisciplinaire et sert de référence tout au long de nos missions auprès de l'enfant. Le projet éducatif permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. C'est le fil conducteur qui alimente l'échange, et qui permet de réfléchir au quotidien sur nos pratiques professionnelles et nourrir notre réflexion. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe et les familles.

L'équipe porte des principes de non-jugement et de non-discrimination. Chaque famille est accueillie de la même façon. Nous sommes soucieux de garantir à l'ensemble des enfants les mêmes jeux sans différenciation de sexe et à ne pas porter de jugement sexiste favorisant une différenciation entre les qualités attribuées habituellement à chaque genre. Chaque enfant sera valorisé dans ses compétences personnels et encouragés à aller vers les activités et jeux qu'il affectionne. Tout professionnel s'interdit dans sa pratique d'avoir recours aux violences et aux humiliations.

2.1. L'accueil de l'enfant et sa famille

2.1.1. La première rencontre

Dès lors que la Commission d'attribution accorde une place à un enfant, la famille pourra faire son inscription au sein de la crèche en prenant rendez-vous avec la directrice. Cet entretien représente la première rencontre avec la structure. Il est indispensable pour créer une relation de confiance avec les parents afin d'assurer une continuité éducative.

Pendant ce premier entretien, la directrice prend le temps nécessaire pour présenter et expliquer le fonctionnement de la structure, ainsi que les valeurs portées par l'équipe aux travers de différents projets. Elle explique les modalités de communication et de vie à l'intérieur de la structure. Elle est également à l'écoute des besoins et des attentes des parents en termes d'accueil.

En fonction de l'âge et du stade de développement de l'enfant, la section d'accueil est définie et le planning de présence de l'enfant est établi avec les parents.

2.1.2. La période d'adaptation

La période d'adaptation annonce l'arrivée d'un enfant et de sa famille au sein de la structure. Elle permet à l'enfant et à son parent de se familiariser avec les lieux et les professionnels. Il s'agit de mettre en place des temps progressifs afin de permettre aux enfants d'avoir des repères qui contribuent à leur sécurité affective.

Cette période d'adaptation est importante pour le développement affectif de l'enfant. Elle est donc réfléchiée en équipe.

Au sein de la crèche, la fréquence et le temps consacrés à cette période ne sont pas définis à l'avance mais flexibles et modulables afin de répondre aux besoins de chaque enfant mais aussi de chaque parent. Afin de favoriser le lien de confiance entre l'enfant, le parent et le professionnel, un système de référence est mis en place pendant toute la durée de l'adaptation. Le professionnel sera ainsi la figure d'attachement de l'enfant. C'est lui qui détiendra l'histoire unique de l'enfant telle que les parents l'auront décrite.

Les parents sont invités à rester avec leur enfant plusieurs temps, sur plusieurs jours durant lesquels le travail du professionnel sera d'échanger avec eux sur les habitudes de leur enfant. La professionnelle se positionnera dans l'observation de l'enfant et l'accompagnera dans la séparation de ses parents. Le caractère indispensable de ces temps d'adaptation permet certes, à l'enfant de se familiariser mais également aux parents de voir concrètement comment les professionnels gèrent l'accueil au quotidien des enfants. Les professionnels sont également présents pour dispenser des conseils aux parents lorsque cela est nécessaire.

Durant la période d'adaptation, les parents accompagnés par le professionnel préparent et travaillent progressivement le temps de la séparation. De la qualité de cette période dépendra la sérénité du parent à reprendre ses activités et le plaisir de l'enfant à investir ce nouveau lieu en l'absence de ses parents.

2.1.3. L'accueil au quotidien et les transmissions journalières avec les familles

L'arrivée du matin est le moment où parents et enfants vont se séparer pour la journée, d'où l'importance qu'elle se passe en douceur. En effet, l'accueil peut conditionner le reste de la journée pour un enfant. Notre équipe crée un environnement accueillant et prend le temps nécessaire, en respectant les rituels et besoin des enfants (doudou, tétine, câlins ou jeux). Elle s'informe auprès de la famille sur le vécu de l'enfant à la maison puis verbalise le temps de la séparation à l'enfant.

Les parents sont invités à entrer dans les lieux d'accueil des enfants afin de faciliter les transmissions et la séparation avec leur enfant. Chaque professionnel a conscience que le dialogue avec la famille permet à l'enfant de se sentir mieux dans la structure.

2.2. L'aménagement de l'espace intérieur

L'aménagement de l'espace est un travail quotidien pour les professionnels en crèche. Celui-ci est primordial afin de permettre à l'enfant d'explorer, d'expérimenter, de s'éveiller et d'acquérir des compétences par le jeu.

L'aménagement de l'espace est également un élément sécurisant et contenant pour l'enfant. En effet, penser des espaces de jeu définis dans la pièce de vie permet à l'enfant d'avoir des repères au quotidien.

La crèche se doit d'être un lieu organisé pour bien accueillir. Et accueillir, c'est recevoir en pensant les espaces et la communication. L'aménagement des espaces débute alors par :

2.2.1. Le hall d'accueil

Le hall d'accueil est un lieu intermédiaire entre l'extérieur et l'intérieur de la structure. Il est situé entre la porte d'entrée et l'accès aux lieux de vie. Dans cet espace se trouve :

- Une banquette d'accueil permettant d'accéder aux bacs de sur-chaussures, et de s'y assoir notamment le temps d'être accueilli par la directrice.
- Différents panneaux d'affichage à destination des familles et des usagers, permettent de communiquer les informations relatives à la vie de la structure.
- Un accès au bureau de direction de la crèche et un accès au relais petite enfance aussi guichet unique.

2.2.2. L'espace vestiaires

Ce lieu est aménagé pour que chaque enfant ait un espace dédié et pensé pour lui et sa famille. Le couloir d'accueil a été conçu en menant une réflexion notamment sur la circulation et l'accès aux lieux de vie. Ainsi, on distingue :

- Le vestiaire de la section des petits nuages muni de meubles à casiers individuels par enfant et d'une table de déshabillage.
- Le vestiaire des sections lagon et corail muni de meubles à casiers individuels par enfant, avec un banc et des patères pour se déshabiller et/ou se vêtir.
- Différents panneaux d'affichage à destination des familles et des usagers, permettent de communiquer les informations relatives à la vie de sections.

2.2.3. La section des petits nuages

L'aménagement de l'espace de vie des petits a été pensé pour qu'ils puissent s'épanouir et découvrir en explorant les lieux au quotidien. Grâce à ses grandes baies vitrées, la pièce principale est baignée de lumière naturelle et permet aux enfants de toujours avoir une vue sur l'extérieur. Nous avons opté pour des couleurs pastel, dans des tons bleus et beiges, à la fois stimulants et apaisants. La crèche souhaite ainsi offrir aux bébés un environnement adapté et sain. Outre les soins d'hygiène, le sommeil et le repas, le bébé n'a pas nécessairement besoin d'un programme d'activités ou de jeux sophistiqués mais avant tout d'un environnement riche et sécurisé, en présence d'adultes disponibles pour le rassurer. Par conséquent, la salle de vie est aménagée en différents espaces ayant toutes une fonction :

- Le nid douillet : pour des temps de repos au calme

- La structure de psychomotricité composée de coussins : pour expérimenter les mouvements, le déplacement...
- Le miroir avec barre de maintien : pour prendre conscience de son schéma corporel.
- L'espace sensoriel : pour l'épanouissement sensoriel, psychique et moteur, permettant d'appréhender et d'éveiller les sens par l'ouïe (musique et sons), le toucher (textures des matériaux), l'odeur (coussins olfactifs).
- L'espace linguistique : pour les berceuses, chants, jeux de mains, écoute de comptines, découverte de livres à images,
- L'espace motricité avec ballons souples, tapis d'éveil, portiques, jeux d'emboitements,
- Les autres aménagements au sol : tapis de sol, transats, jouets (hochets, objets doux-petits-légers, portiques ...)

La salle de change est équipée de châssis vitrés permettant ainsi aux professionnels de voir et d'être vus de tous constamment. Elle est dotée d'une table à langer dotée de deux plans de change, une baignoire centrale avec une douchette et un robinet à commande non-manuelle, un distributeur de savon et d'essuie-mains. Le respect de l'intimité réside aussi dans une manipulation bienveillante du corps de l'enfant lors du change.

La biberonnerie quant à elle est aussi située à proximité de la salle de vie. Équipée d'un lave-vaisselle et d'un réfrigérateur, elle s'organise en circuits propre et sale, et permet de préparer les biberons et les repas.

2.2.4. Les sections lagon et corail

L'aménagement des deux espaces de vie des moyens/grands s'est fait sous le concept de la « socialisation ». Nous avons opté pour des teintes jaunes, beiges et bleues, à la fois stimulantes et chaleureuses. De plus, ces 2 espaces ont été réfléchis pour offrir aux jeunes enfants des activités adaptées à leur développement. L'aménagement de l'espace est pensé pour que le professionnel puisse accompagner et soutenir l'enfant en l'encourageant par le biais du jeu pour prendre confiance en ses propres capacités, pour lui permettre de faire de nouvelles acquisitions à son rythme.

Par conséquent, les salles de vie sont aménagées en différents espaces ayant tous une fonction :

- L'espace lecture ou de temps calme avec des petits canapés. Ce coin permet des moments de partage autour d'un livre ou d'une chanson, individuellement ou en groupe, à la demande d'un enfant ou sur une proposition du professionnel. Le choix du livre peut être demandé par l'enfant.
- L'espace motricité avec lequel ils pourront expérimenter les mouvements, les déplacements...
- L'espace sensoriel pour appréhender et découvrir les sens par l'ouïe (musique et sons), le toucher (textures des matériaux), l'odeur (coussins olfactifs).

- L'espace de jeux d'imitation : vise à amener les enfants, au fil du temps, à être de plus en plus capables de se concentrer, de mener une activité jusqu'au bout, de maîtriser leurs gestes, tout en devenant plus autonomes. Les Jeux d'imagination permettent à l'enfant de se mettre en perspective, par exemple au travers d'une situation de la vie courante dont il est témoin (laver le linge, préparer la cuisine...).

Chacune de ces sections bénéficient d'une salle polyvalente où sont pris les repas et où sont organisés les temps d'activités dirigées :

- La première salle polyvalente permet d'organiser les temps de repas et d'autonomie. Elle a plusieurs fonctions, la principale étant le service des repas et les premiers apprentissages de l'hygiène des mains. Par conséquent, elle comprend un meuble avec point d'eau et rangements pour les activités nécessitant un temps de nettoyage. Elle servira également en dehors de ce temps, d'espace d'activités dirigées en petit groupe d'enfants tels que la peinture ou la cuisine.
- La seconde salle polyvalente est équipée d'éléments de motricité ou de modules sensoriels. Cet espace est dédié aux activités de développement physique et sensoriel. Il est réaménagé chaque jour en fonction de l'univers proposé. C'est l'occasion de proposer des exercices et des expériences de jeux comme les parcours moteurs pour courir, sauter, marcher, grimper, ramper, tourner, lancer, attraper... ; les jeux de manipulation et de création pour développer les mouvements de préhension comme saisir, serrer, façonner, vider, remplir... ; les temps snoezelen et de relaxation pour développer les sens par les effets sonores (bruits, sons, rythme), tactiles (texture, volumes), olfactifs (différentes odeurs), et visuels (jeux de lumières)

2.2.5. Les espaces communs

La salle de change commune aux deux sections de moyens/grands est dotée de 2 WC respectant l'intimité des enfants, de 2 lavabos avec mitigeur et d'un distributeur de papiers. Elle comprend aussi une table à langer dotée de deux plans de change et d'un escalier escamotable pour favoriser l'autonomie des enfants et garantir des conditions de travail ergonomiques aux professionnels. Ces plans de change comportent aussi une baignoire et une douchette avec un lave-mains à commande non-manuelle, un distributeur de savon et d'essuie-mains.

La salle de motricité : En crèche, cette salle joue un rôle essentiel dans le développement des jeunes enfants. Elle est conçue pour offrir un espace sécurisé et stimulant où les enfants peuvent explorer et développer leurs capacités motrices.

Les principales fonctions d'une salle de motricité en crèche sont :

- Le développement moteur global : Les équipements comme les tapis, les structures et les objets permettent aux enfants de développer leur équilibre, leur coordination et leur agilité.
- L'exploration sensorielle : La salle de motricité offre un environnement riche en stimulations sensorielles. Les enfants peuvent toucher, grimper, sauter,

rouler..., ce qui permet de développer leurs perceptions corporelles (proprioception), leur équilibre et leur orientation dans l'espace.

- Le développement social et émotionnel : En jouant ensemble dans un espace commun, les enfants apprennent à interagir avec leurs pairs, à partager, à négocier, à respecter les autres. La salle de motricité devient ainsi un lieu de rencontre où se développent les compétences sociales et émotionnelles. C'est aussi un espace où les enfants peuvent se défouler et canaliser leur énergie, ce qui contribue à une gestion des émotions et à un équilibre affectif.
- L'autonomie et confiance en soi : La salle de motricité permet aux enfants de tester leurs limites, de réussir à franchir des obstacles, à sauter, grimper ou même tomber sans risque majeur. Cela favorise la construction de la confiance en soi et de l'autonomie.
- L'amélioration de la concentration et de l'attention : Les activités de motricité requièrent de la concentration et de l'attention, ce qui aide les enfants à développer ces compétences.

Ainsi, c'est un espace d'apprentissage essentiel qui favorise le développement physique, sensoriel, social et émotionnel des jeunes enfants. Elle leur permet d'acquérir des compétences fondamentales pour leur bien-être et leur épanouissement futur.

La salle de jeux d'eau :

Une salle de jeux d'eau en crèche offre un environnement ludique et éducatif où les enfants peuvent s'amuser tout en développant des compétences importantes sur les plans sensoriel, moteur, cognitif, social et émotionnel à travers le jeu avec de l'eau. Elle encourage l'expérimentation, la curiosité, la créativité et la coopération, tout en introduisant des concepts scientifiques de manière intuitive et joyeuse. Les principales fonctions et bienfaits d'une salle de jeux d'eau en crèche sont :

- Le développement sensoriel : L'eau est un stimulus sensoriel puissant. Elle permet aux enfants de découvrir différentes sensations : toucher (liquide, chaud ou froid), vue (réflexions et mouvements de l'eau), son (bruits produits par l'eau, éclaboussures), et parfois même l'odorat (l'odeur de l'eau ou d'autres éléments liés au jeu). Cela aide à affiner leurs perceptions sensorielles et à développer une meilleure conscience de leur environnement.
- Le développement moteur : Le jeu avec l'eau permet de travailler à la fois la motricité fine (transvaser, manipuler des objets flottants ou immergés, utiliser des ustensiles) et la motricité globale (se pencher, s'agenouiller, se déplacer autour des jeux d'eau). Les enfants peuvent ainsi améliorer leur coordination, leur préhension et leur équilibre tout en s'amusant.
- La compréhension des concepts scientifiques : L'eau est un élément fondamental pour introduire les bases des sciences. Les enfants peuvent expérimenter des concepts comme la flottabilité, le débordement, le déplacement de l'eau, les changements de forme (liquide à solide, par exemple, en gelant l'eau). Cela développe leur compréhension des phénomènes naturels. Ils peuvent également expérimenter des propriétés physiques comme la pression de l'eau ou l'écoulement.

- L'exploration et curiosité : Le jeu d'eau éveille la curiosité naturelle des enfants. L'eau, en raison de son aspect changeant et mouvant, est toujours une source d'émerveillement et d'expérimentation pour eux. L'espace de jeux d'eau permet aux enfants de tester, manipuler et observer, ce qui nourrit leur pensée exploratoire et leur capacité à résoudre des problèmes.
- L'autonomie et la créativité : En jouant dans l'eau, les enfants apprennent à prendre des initiatives, à tester leurs idées et à résoudre des petits défis par eux-mêmes. Cela favorise l'autonomie et stimule leur créativité en matière de jeux et d'activités.
- Le développement social et émotionnel : La salle de jeux d'eau peut aussi être un espace de partage et de coopération entre les enfants. Par exemple, plusieurs enfants peuvent jouer ensemble, se passer des objets, s'entraider ou observer les expériences des autres. Cela favorise les compétences sociales comme le partage, la patience et la coopération. L'eau étant souvent associée à une expérience ludique et apaisante, elle peut aussi avoir un effet relaxant et réducteur de stress, offrant aux enfants un moment agréable de détente.
- La préparation aux activités aquatiques futures : Les expériences de jeu avec l'eau en crèche permettent aux enfants de se familiariser progressivement avec l'élément aquatique. Cela peut aider à diminuer la peur de l'eau et à préparer les enfants à des activités aquatiques futures, comme la piscine ou la baignade.
- L'apprentissage des règles de sécurité : Bien qu'il s'agisse d'un espace de jeu, une salle de jeux d'eau en crèche est aussi l'occasion d'apprendre des règles de sécurité liées à l'eau : éviter de boire l'eau, respecter les consignes de jeu pour ne pas éclabousser trop violemment, et apprendre à manipuler des objets sans danger.

Dans cet espace, les professionnels invitent l'enfant à choisir son activité suivant son envie. Il pourra se servir de verres en plastique pour le transvasement ; d'une poupée avec un gant et du savon ; un moulin à eau et un verre.

L'ensemble des activités proposées aux enfants se font sur la base du volontariat. L'enfant pourra choisir ou non de participer à une activité. Les professionnels essaient au maximum de proposer une alternative à l'activité proposée pour permettre à chacun d'y trouver son compte.

2.3. L'aménagement de l'espace extérieur

La crèche dispose d'un espace extérieur protégé, gazonné et arboré avec une aire de jeux en sol amortissant de 100m² dotée de structures psychomotrices (toboggan) et de nombreux jeux extérieurs de déambulation (porteurs, tricycles, brouettes...). Nous veillons tout particulièrement à l'aménagement de l'espace extérieur tant par la fabrication de jeux avec des éléments de récupération que par la mise en place d'espaces verts bien entretenus.

2.4. L'éveil

2.4.1. Les grandes lignes pédagogiques choisies

Les professionnels de l'îlot bambins ont fait le choix de s'inspirer de plusieurs grands pédagogues, dont l'approche pour répondre aux besoins des enfants, font sens à l'ensemble de l'équipe. Ainsi, la construction du projet éducatif repose sur des valeurs et principes partagés et mis au service des enfants au travers de notre pratique professionnelle commune et évolutive.

2.4.2. L'itinérance ludique de Laurence RAMEAU

Nous nous inspirons de la pédagogie élaborée par Laurence RAMEAU, à savoir **l'itinérance ludique**, qui selon ses propres propos : « est une pédagogie extraordinaire qui permet aux enfants de se sentir bien et aux professionnels d'avoir envie de venir travailler chaque jour grâce à l'étonnement qu'ils vont vivre au quotidien et à leur grand rôle d'accompagnement... Cette pédagogie nouvelle correspond vraiment aux tous petits ».

Cette méthode s'articule autour de trois grands principes :

- La libre circulation des enfants dans la crèche
- La création d'univers ludiques dans des espaces définis
- Le fait que l'enfant soit l'auteur de son jeu

L'idée n'est plus de parler uniquement d'ateliers ou même d'activités mais de privilégier la notion d'univers ludiques et attractifs proposés par les professionnels, où l'enfant est invité à jouer comme bon lui semble. L'objectif est d'installer un univers ludique différent dans chaque pièce afin de répondre à l'ensemble des besoins des enfants. Nous mettons donc en place :

- Un univers de jeu symbolique car en effet, les enfants aiment faire semblant de jouer au docteur, au coiffeur. Ils aiment soigner leurs bébés, faire le ménage, jouer à la ferme...
- Un univers de construction avec des briques à empiler ou des duplos.
- Un univers moteur souvent en salle de motricité où un parcours nouveau est installé à chaque séance.
- Enfin différents autres univers peuvent être proposés en fonction des jours : du transvasement, de la peinture, des livres, ...

Ainsi, plusieurs matinées par semaine, nous ouvrons les portes des sections et les enfants peuvent circuler dans les différents univers que nous avons mis en place. Les professionnels installent des univers qui correspondent à tous les âges (univers autour du bois, du médecin, du ménage, engins de chantier...). L'enfant devient auteur de son jeu, il décide de ce qu'il va faire. Certains explorent les textures, d'autres vont faire l'expérience du contenant/contenu en entrant dans les cartons. La place du professionnel est donc d'observer les interactions entre enfants sans systématiquement entrer dans le jeu pour leur permettre de développer toute leur créativité.

2.4.3. Le snoezelen

C'est un concept développé aux Pays-Bas dans les années 70 par Ad VERHUEL, ergothérapeute et Jan HULSEGGE, musicothérapeute. Le terme Snoezelen est la contraction de « snuffelen » (renifler, sentir) et de « doezelen » (sommoler). Cette démarche a pour objectif de permettre aux enfants de faire une exploration sensorielle, où ils pourront profiter du moment présent, et de vivre un moment de plaisir et de bien-être. Les cinq sens sont au cœur de cette démarche basée sur l'éveil et la détente.

Deux professionnelles de la crèche sont formées à cette approche. Elles installent le matériel nécessaire dans la salle polyvalente, où elles créent une ambiance colorée, avec des lumières tamisées, de la musique douce, des colonnes à bulles, à méduses... Puis elles proposent des séances d'environ 20 minutes aux enfants en individuel ou en tout petit groupe. Le but est d'éveiller les sens de l'enfant et de lui procurer un moment de bien-être et de détente, dans un climat rassurant. L'enfant va aller de lui-même choisir son stimuli (auditif, olfactif, visuel...) et l'adulte sera disponible et lui portera toute son attention.

2.4.4. Le jeu libre

Les jeux présents dans la structure ont pour objectif, d'éveiller, de faire découvrir, d'expérimenter et de développer les compétences de l'enfant. Ils sont adaptés en fonction de l'âge et des besoins des enfants. Afin de permettre à chaque enfant de trouver un jeu qui répond à ses envies et ses besoins, il est nécessaire d'installer différents types de jeux. Le jeu libre permettra ensuite à l'enfant de se diriger où il le souhaite. Il jouera d'abord seul puis peu à peu, il s'amusera avec ses petits compagnons. C'est un moyen privilégié qui va permettre à l'enfant de se construire et favoriser son épanouissement.

Pour aider les professionnels à identifier les jeux et jouets à proposer aux enfants une classification (ESAR) nomme 4 grands groupes de jeux :

- Les jeux d'exercices : dans cette catégorie, se retrouve tous les jeux sensoriels et moteurs ainsi que les jeux de manipulation et d'action-réaction. Ils permettent à l'enfant de s'exercer, de réussir et produisent des résultats immédiats.
- Les jeux symboliques : ce sont tous les jeux qui permettent de faire semblant et d'imiter. On y retrouve les jeux de rôle (déguisements, dinette, poupées), les jeux de mise en scène (garage, ferme...), les jeux de production graphique (pâte à modeler, ardoise...)
- Les jeux d'assemblage : il consiste à réunir, combiner, monter plusieurs éléments afin de créer. Ils peuvent être plus ou moins complexes selon l'âge (tour à empiler, legos, puzzles...)
- Les jeux de règles : cette dernière catégorie est moins utilisée en structure petite enfance car demande un stade de développement que les enfants accueillis n'ont pas encore acquis. Néanmoins il existe des jeux de règles dès 2 ans qui peuvent être mis en place lors de temps d'activités spécifiques.

Les jeux libres sont proposés en continu sur la journée et sont rangés et changés à différents moments clefs de la journée pour permettre de recréer de l'envie aux enfants.

2.4.5. Les activités proposées

Le programme d'activités est planifié de manière à offrir quotidiennement des temps de jeux variés. Une importance est donnée à l'équilibre entre les différents temps et types d'activités qui rythment la journée : temps de regroupement, temps d'activités dirigés et jeux libres. Toutes les activités proposées sont adaptées aux besoins et intérêts des enfants selon leurs âges. Ainsi, certaines activités proposées seront davantage dirigées pour favoriser les apprentissages et le développement social. C'est l'occasion de partager et de s'entraider, pour faciliter le langage et les interactions. Ce sont les prémisses d'une future socialisation.

A partir d'une évaluation des besoins des enfants, les membres du personnel planifient et organisent des activités spécifiques, individuelles ou collectives, calmes ou actives, en intérieur ou en extérieur.

Par conséquent, l'enfant fera à son rythme de nouvelles découvertes et apprentissages à travers diverses activités. Les enfants ont le choix entre des activités planifiées (jeux dirigés) ou des activités entreprises par eux-mêmes (jeux libres et/ou ne rien faire). Chaque enfant est libre d'y participer ou non. L'équipe propose différentes activités telles que :

- Des activités de manipulation pour développer leur motricité fine
- Des activités d'éveil sensoriel pour éveiller les sens.
- Des activités de motricité globale pour favoriser le développement de la maîtrise du corps et l'élaboration de son schéma corporel.
- Des activités manuelles pour favoriser l'imaginaire, la coordination des mouvements et les aptitudes telles que la patience, la persévérance, le soin et l'attention.
- Des activités d'éveil musical pour contribuer au développement de la sensibilité auditive, visuelle ou tactile et par la même occasion, découvrir différentes sonorités et instruments.
- Des activités linguistiques (livres, chansons) pour soutenir l'acquisition du langage.

Le professionnel met à disposition des enfants des matériaux, des outils à partir desquels ils vont faire leurs expériences. Il n'est pas là pour diriger, montrer un modèle, mais pour offrir un espace riche en découvertes.

En ce qui concerne la place de l'adulte durant les temps de jeu, celui-ci est disponible pour répondre aux sollicitations des enfants. Il est là, calme et attentif ; il limite ses interventions afin que les enfants restent maîtres de leurs jeux. Il

assure une présence physique. Moins il intervient et plus l'enfant est libre de jouer comme il le veut grâce à son imagination et sa créativité.

2.4.6. Chaque enfant se développe à son propre rythme

L'autonomie est la capacité de répondre à ses propres besoins, en tenant compte de son environnement. Elle débute lorsque bébé commence à ramper, à saisir un objet et se poursuit pendant plusieurs années.

On pense à l'autonomie physique et motrice : manger, s'habiller, aller aux toilettes seul. Mais, l'autonomie concerne aussi le langage, le développement intellectuel ainsi que le développement socio-affectif. Le tout petit qui développe son autonomie, a besoin d'explorer son environnement. L'équipe va aménager l'espace en fonction de son développement. Elle est là pour valoriser chaque étape et chaque progrès et pour l'encourager : « tu peux faire, tu es capable ».

En le valorisant, en lui faisant confiance, il va prendre conscience de ses capacités et, peu à peu, construire son estime de lui-même. Les professionnels respectent le rythme de chaque enfant ; avec une grande souplesse. Il éprouve le besoin de faire les choses par lui-même. Il en est techniquement capable et le sent. En revendiquant son autonomie, il cherche à repousser les limites de ses capacités.

Il commence à s'identifier à l'adulte, développe l'envie de « faire comme lui », c'est-à-dire d'accomplir lui-même les gestes qu'il les voit faire au quotidien et renonce progressivement à leur assistance. Faire seul va lui permettre de développer son habilité et son intelligence. Il va tirer une fierté et une assurance à y parvenir. Son langage se développe, il dit de plus en plus de mots puis construit de petites phrases.

L'enfant ne contrôle pas toujours ses désirs et peut se trouver dans des conflits de possession avec les autres enfants. Ceux-ci ont lieu lorsque deux enfants veulent le même jouet. Comme ils ne parlent pas encore très bien, qu'ils n'arrivent pas à exprimer leurs émotions, ils frappent, mordent au lieu de dire « c'est à moi ». L'apprentissage de la maîtrise des émotions n'est pas facile et là encore le professionnel a une place importante pour aider l'enfant à gérer ce trop plein d'émotions en lui proposant de l'exprimer au travers de divers moyens mais toujours en garantissant la sécurité de tous. C'est un apprentissage long qui nécessite patience et verbalisation pour permettre aux enfants de comprendre ce qu'il vit et la manière dont il est possible ou non de l'exprimer.

2.4.7. La communication

Les professionnels adaptent leur façon de communiquer auprès des enfants. Ils expliquent et expriment au maximum tous leurs gestes afin que l'enfant soit au courant de ce qui se passe pour lui et autour de lui.

Les professionnels veillent à ne pas utiliser de surnom pour désigner l'enfant et l'appelle par son prénom. En effet, l'enfant se sent estimé lorsque l'adulte s'adresse à lui de manière individuelle surtout lorsqu'il est accueilli au sein d'un groupe. Il se reconnaît et se sent reconnu.

La communication gestuelle associée à la parole est une pratique déclinée à la crèche. Plusieurs professionnels exercent ce mode de communication qui permet à l'enfant de communiquer ses besoins et ses émotions. Bien avant la prise de parole, l'enfant parle avec son corps et par les mimiques du visage. L'enfant prend goût à découvrir les signes liés à la parole, ceci va grandement améliorer le contact visuel donc la communication. Si un bébé parvient à s'approprier la gestuelle, il pourra l'utiliser pour exprimer ses besoins et ainsi être compris. Il sera donc moins dans la frustration. Lorsque la communication gestuelle est mise en place dès la section des bébés, nous avons pu observer qu'à partir de 12-14 mois, les enfants commençaient à signer en retour.

2.5. L'ouverture à l'art et à la culture

L'art fait partie des axes pédagogiques choisis par l'équipe, qui le rend accessible aux enfants dès le plus jeune âge. Pour se construire, l'enfant a besoin d'évoluer dans un environnement riche et nourrissant. L'art et la culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité par les émotions suscitées.

L'ouverture à l'art et la culture passe par divers outils du quotidien :

- Les livres sont un des premiers outils d'ouverture. En effet, sont présents dans les livres toutes formes d'images, de couleurs, d'histoires permettant à l'enfant de s'ouvrir à d'autres mondes que celui dans lequel il évolue.
- La peinture et toutes les formes d'arts créatifs permettent à l'enfant de s'exprimer et de créer ses propres œuvres. Elles sont ensuite exposées dans divers endroits de la structure afin qu'enfants et parents profitent des créations de l'ensemble des sections puis elles seront rapportées à la maison.

A l'aide de ces différents supports utilisés qui font partie du quotidien de l'enfant à la crèche, notamment les livres mais également, les instruments de musique, les arts plastiques, les professionnels de la structure participent à l'éveil artistique des enfants. Ces temps artistiques se déroulent sans attente de résultats, aucun modèle n'est à reproduire car l'objectif premier est le plaisir de l'expérience et le développement de l'imaginaire de l'enfant.

Tous les 15 jours, des enseignants du conservatoire de Tonnerre offrent une séance d'éveil musical aux enfants de toutes les sections. L'organisation de sorties au conservatoire de musique permettent également aux enfants de découvrir les « gros » instruments qui ne sont pas transportables.

Régulièrement, une sénior conteuse de l'association « Lire et faire lire », vient raconter des histoires à tous les enfants, par petits groupes.

Toutes ces interventions sont une vraie chance pour les enfants.

La participation des familles est également appréciée. En effet, proposer des temps lecture, chansons, etc., dans d'autres langues que le français permet aux enfants de s'ouvrir à d'autres cultures.

2.6. Les sorties extérieures

2.6.1. Les sorties extérieures dans la crèche

La structure dispose d'une grande cour extérieure comme décrit précédemment. Les professionnels essaient de sortir au maximum les enfants car les effets bénéfiques de ces sorties sont connus de tous. Les enfants sont bien évidemment habillés en conséquence. Malgré tout, nous évitons de les sortir lorsqu'il pleut ou qu'il fait vraiment très froid.

Un espace, délimité par des barrières et des tapis au sol, devant la section des bébés permet à ceux qui ne marchent pas, de sortir sans être bousculés par les plus grands.

Un des grands projets de la structure est la protection de la nature et le développement durable.

Pour ce projet, nous avons travaillé en partenariat avec un enseignant du collège de Tonnerre qui a fait créer des nichoirs et des mangeoires aux élèves de sa classe « nature », ce qui permet aux enfants l'observation des oiseaux. Ils ont également installé des hôtels à insectes et des cabanes permettant l'hibernation des hérissons.

La structure est inscrite à la ligue de protection des oiseaux. Des plantations de fleurs sont réalisées tout au long de l'année, ainsi que des plantations de fruits et légumes ce qui permet aux enfants de découvrir la provenance des aliments contenus dans leur assiette.

La sensibilisation des enfants à l'environnement se décline de différentes manières :

- Profiter de la nature en introduisant des éléments naturels au sein de la crèche : découverte de la terre, l'eau ; manipulation de marrons, glands...
- Découvrir le matériel de jardinage et son utilisation (pelles, râteaux, arrosoirs...)
- Favoriser les échanges entre enfants, en incluant les familles
- Favoriser les différents sens : toucher la terre, voir pousser, sentir les odeurs liées aux fleurs et aux aromates,
- Participer au développement de la motricité fine : utiliser l'arrosoir, le matériel comme les pelles, râteaux, creuser, cueillir, arracher les mauvaises herbes...
- La découverte des fruits, légumes, herbes aromatiques, fleurs, insectes, oiseaux, ... accompagnés de livres, imagiers, et intervenants extérieurs pour susciter les échanges avec les enfants.

2.6.2. Les sorties extérieures hors de la crèche

Les professionnels de l'îlot bambins organisent régulièrement des sorties à l'extérieur de la structure. Ces sorties peuvent se faire en voiture ou à pied. Le taux d'encadrement est d'un professionnel pour 5 enfants. Lors des sorties au minimum deux professionnels doivent encadrer le groupe dont au moins un fait partie de la liste 1.

Pour les sorties véhiculées, les véhicules de la CCLTB sont utilisés. Les parents signent au préalable une autorisation de sortie et installent le siège-auto de leur enfant dans les véhicules. Ils sont invités à participer à ces sorties mais ne prennent en charge que leur propre enfant. Les sorties pédestres ont lieu aux alentours de la crèche.

Les sorties permettant la découverte de la nature :

Nous avons conscience que la nature a un impact sur notre bien-être dès le plus jeune âge. Les jeux à l'extérieur permettent aux enfants de mieux comprendre l'environnement qui les entoure et ainsi de mieux l'appréhender et le respecter. Un milieu naturel, comme un sentier en forêt est un excellent outil pédagogique, il est source de découvertes et d'apprentissages, il est parfait pour développer l'éveil des sens ; et permet aux enfants de dépenser plus d'énergie et d'améliorer leur habileté motrice (sens de l'équilibre, coordination). Les principales sorties sont :

- ☐ La sortie en forêt plusieurs fois dans l'année, à différentes saisons
- ☐ La visite d'une ferme
- ☐ La visite d'une chèvrerie
- ☐ La sortie au marché

Les sorties culturelles : une fois par semaine, deux professionnels emmènent un groupe de 6 enfants des sections des grands à la médiathèque de Tonnerre et partagent avec eux un moment agréable autour du livre. Le tout-petit se nourrit de tout ce qui l'entoure. L'équipe de l'îlot bambins a conscience de l'importance de présenter, régulièrement et dès le plus jeune âge des livres aux enfants. Ils sont source d'enrichissement, ils vont leur procurer du plaisir et constituer leur imaginaire. Ils vont lui permettre de mieux appréhender l'apprentissage du langage, de la lecture et de l'écriture.

2.7. La prise en charge individualisée de l'enfant

2.7.1. Le temps du repas et l'alimentation

Les repas sont fournis et préparés sur place par deux cuisinières dans une cuisine spacieuse et fonctionnelle, qui répond aux normes d'hygiène imposées par les services vétérinaires. Le souci premier des cuisinières est la qualité des repas qu'elles confectionnent. Elles jouent un rôle dans l'accompagnement des enfants à la nutrition. Elles préparent aussi des régimes particuliers en cas de troubles digestifs (diarrhée, constipation...). La structure s'engage à respecter le régime alimentaire de chaque enfant.

En cas d'allergie alimentaire, le repas de l'enfant pourra tout de même être préparé sur place en fonction des possibilités. Ces cas particuliers sont étudiés avec la directrice et pourront faire l'objet d'une rencontre médecin-directrice-parent. Dans tous les cas, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) devra être rédigé afin que ce régime spécifique soit mis en place.

La structure souhaite s'engager dans une démarche de qualité des produits et aller vers une alimentation « BIO ». Actuellement au moins 20% des denrées sont issues de ce système.

Chez les tout-petits : Les professionnels respectent le rythme propre de chaque enfant, ainsi, il pourra manger en fonction de ses besoins. Un professionnel ne fait manger qu'un seul enfant à la fois. La section dispose d'une biberonnerie, ce qui permet de préparer les biberons sur place. Y sont également servis les purées et les portions des plus grands. La biberonnerie permet également d'assurer la préparation et le nettoyage des biberons. Le procédé de désinfection thermique par vapeur est utilisé pour répondre aux niveaux d'exigence face aux risques infectieux liés aux biberons et tétines. Ainsi, les biberons et tétines sont lavés au lave-vaisselle à une température de 70°C. Sortis du lave-vaisselle, les biberons sont stockés dans le réfrigérateur pour limiter la prolifération microbienne. Le personnel de la section, prépare les biberons au moment de la prise, en fonction des habitudes des enfants, à température ambiante avec de l'eau en bouteille peu minéralisée ou chauffée au « Bib 'expresso ». Quant au lait maternel et au lait liquide entamé, ils sont conservés maximum 24h dans un réfrigérateur réservé à cet usage à température $\leq 4^{\circ}\text{C}$, équipé d'un thermomètre minimum-maximum. Les biberons sont nettoyés et désinfectés de façon hebdomadaire avec un produit désinfectant agréé pour l'usage alimentaire.

Une marque de lait infantile est fournie par la crèche. Les parents sont libres d'apporter leur lait personnel s'ils préfèrent, tout en veillant à ce que la boîte soit neuve, fermée hermétiquement et étiquetée au nom et prénom de l'enfant. La crèche peut fournir des biberons en dépannage mais nous demandons aux parents de fournir le leur.

Les mamans qui allaitent sont les bienvenues dans la section à tout moment de la journée. Deux fauteuils d'allaitement y sont installés pour leur plus grand confort. Elles peuvent aussi apporter leur lait qui sera conservé au réfrigérateur selon le protocole de conservation du lait maternel de la structure.

La diversification alimentaire s'effectue en concertation avec les parents, progressivement, et au rythme de l'enfant. Nous laissons au parent le soin d'introduire un nouvel aliment à la maison avant de le proposer dans la structure. À tout moment et à la demande des familles, l'équipe se rendra disponible pour écouter, guider et conseiller les parents dans toutes les étapes de la diversification.

Chez les moyens/grands : À 11h15 et 11h45, les grands sont installés à table, sur des chaises adaptées à leur taille, après s'être lavé les mains. Les professionnels

sont installés auprès des enfants pendant qu'une cuisinière sert le repas. Ils aident chaque enfant à manger suivant son degré d'autonomie. Le rythme et les besoins de chaque enfant sont aux mieux respectés. Le repas est une période d'apprentissage, tant en termes d'autonomie que de socialisation (savoir attendre son tour, manger ensemble...). Les professionnels accompagnent l'enfant dans la découverte des goûts, des couleurs, des textures, ceci afin de lui donner envie sans jamais le forcer. Ils développent également son autonomie en lui proposant de participer au dressage de la table, à la distribution des repas (yaourts...) et au débarrassage (tri des déchets, plastique...).

Les repas sont servis dans des assiettes à compartiments. L'ensemble du repas est donc proposé aux enfants en même temps. L'objectif est de leur permettre de commencer par ce qu'ils souhaitent sans créer de frustration. Les professionnels ne forcent pas les enfants à manger, cependant ils leur proposent de goûter afin de les éveiller à de nouveaux goûts. Si un enfant refuse de manger le plat servi, aucun aliment ne lui sera donné en compensation.

2.7.2. Les soins d'hygiène et d'accompagnement à la propreté

Pour les tout-petits : au cours de l'accueil, les changes sont effectués régulièrement pour permettre au bébé de ressentir le plaisir d'être propre et de partager un temps privilégié avec l'adulte autour du soin donné.

Pour les moyens/grands : Si possible, l'enfant sera acteur de son change. S'il le souhaite, il sera changé debout, il enlèvera sa couche et la mettra dans la poubelle lui-même. Concernant l'acquisition de la propreté, nous respectons le développement naturel de l'enfant. Il faut que l'enfant soit prêt, qu'il soit avant tout acteur de cette acquisition progressive, afin que cette étape soit en adéquation avec son développement psychomoteur. L'acquisition de la propreté doit être accompagnée d'une bonne communication avec la famille et d'un accord mutuel. Ainsi lorsque les professionnels ou les parents remarquent que l'enfant manifeste de l'intérêt pour les toilettes ou le pot, ils vont l'accompagner en lui faisant des propositions qui correspondent à sa demande. Comme pour toute acquisition, il faut attendre que l'enfant soit prêt et que la décision soit la sienne tout en étant accompagné et soutenu par l'adulte.

La crèche fournit les couches et certains produits de soins.

2.7.3. Le sommeil

Le sommeil est essentiel à l'enfant. Il est indispensable tant pour la récupération de la fatigue physique et nerveuse que pour le bon fonctionnement des fonctions mentales (mémorisation et apprentissage) et psychiques (affectives et émotionnelles).

La structure fournit et entretient les draps et les gigoteuses. Les enfants dorment avec leurs tétines et doudous si besoin.

Chez les tout-petits : Cette section dispose d'un double dortoir comprenant 14 lits à barreaux. Les enfants dorment à leur rythme et à leur demande, et toujours dans le même lit et à la même place, ce qui est plus sécurisant pour eux. Les professionnels observent les enfants afin de repérer leurs besoins de sommeil et les couchent dès que nécessaire. Les professionnels restent présents dans le dortoir tout le temps de la sieste. Nous respectons le rythme de l'enfant, nous ne le réveillons pas. En prévention de la mort subite du nourrisson, les bébés sont couchés sur le dos. Nous n'utilisons ni oreillers, ni couvertures, ni tours de lits.

Chez les moyens/grands : il existe deux doubles dortoirs de chacun 20 places, accueillant quelques lits à barreaux et des couchettes. Les professionnels veillent à installer les enfants dans le même lit tout au long de l'année et à la même place afin de garantir un repère à l'enfant. L'adulte est présent dans le dortoir pour permettre à l'enfant de dormir en toute sécurité. Si un enfant a besoin de dormir le matin, nous suivons son rythme et le laissons dormir.

2.7.4. La place de l'objet transitionnel

L'objet transitionnel plus communément appelé « doudou » est un objet clef lorsqu'on accueille des jeunes enfants. Il permet de les rassurer en l'absence de leurs parents. À la crèche, le doudou est à la disposition des enfants à tous les instants de vie.

Chez les grands, ils sont rangés dans des « porte- doudous » accrochés au mur à leur hauteur. Si le doudou est rassurant pour l'enfant, il ne peut en aucun cas se substituer au réconfort de l'adulte. Son odeur est importante car elle rappelle à l'enfant les bons moments passés dans son environnement naturel qui est la maison. Il fait la transition entre le connu (la maison) et l'inconnu (le lieu d'accueil). Le doudou permet à l'enfant de devenir autonome puisqu'il lui permet de gérer ses émotions. Il a donc toute sa place au sien de la crèche.

2.8. La place de l'adulte par rapport à l'enfant

L'entourage humain a une grande importance sur le développement de l'enfant. S'occuper d'un enfant n'est pas un acte anodin. Le respect des rythmes est très important et ne pourra se vivre que grâce à une observation pointue des adultes et un échange avec les parents.

Le professionnel est attentif, verbalise, encourage les progrès de l'enfant, sans faire à sa place. Il a un regard bienveillant qui va favoriser son estime de soi et lui permettre de développer ses compétences. Il veillera sans cesse à accueillir l'enfant sans jugement et à lui apporter douceur et bienveillance.

3. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Les modalités d'intégration de la crèche dans l'environnement social vis-à-vis des partenaires extérieurs

Le projet social est une des composantes du projet d'établissement qui tient une place particulière dans la construction de l'offre d'accueil proposée par notre établissement. L'analyse des besoins de la commune d'implantation permet de définir les moyens de mise en adéquation de notre service aux familles en lien avec son environnement, sa population et ses institutions. De cette analyse découle les orientations sociales de notre structure d'accueil.

3.1.1. Carte d'identité de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne

En 2013, à sa création, l'ilot bambins est géré par la Communauté de Communes du Tonnerrois.

En janvier 2014, la Communauté de communes du Tonnerrois s'est associée à celle d'Ancy le Franc et de cette union est née la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB).

La Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » englobe 52 communes (cf. carte ci-dessous) et comptabilise aujourd'hui une population de 15200 habitants qui s'étend sur un territoire de 788 km², limitrophe de la Côte d'Or au sud et de l'Aube au nord.

Sa principale ville Tonnerre (4301 habitants) - centralise une grande partie des emplois disponibles sur le territoire ainsi que la majeure partie des différents services à la personne.

Toutefois, Ancy-le-Franc et Ravières comportent également des pôles de service de moindre taille (écoles primaires et élémentaires, EHPAD, cabinet médical).

Proche des villes d'Auxerre et de Chablis, la CCLTB est située à seulement 2h de Paris et 1h30 de Dijon. Par ailleurs, bien que le territoire couvert par la CCLTB soit essentiellement rural, celui-ci reste malgré tout bien desservi ; en outre, l'autoroute A6 (sorties de Venoy et Nitry dans un rayon de 30km) ainsi que la voie ferrée (gare SNCF de Tonnerre, gare TGV à Montbard) en font un territoire accessible et susceptible d'attirer à la fois les particuliers et les entreprises.

Depuis 2016, la CCLTB a la compétence enfance jeunesse ; à ce titre elle gère l'ensemble des écoles du territoire ainsi que les centres de loisirs, les cantines, l'accueil de la Petite enfance, les garderies périscolaires.



- Convention territoriale globale 2022-2026
- Projet éducatif de territoire 2022-2025
- Convention grandir en milieu rural 2021-2025 (GMR)
- Compétence scolaire en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne
- Compétence petite enfance, enfance-jeunesse
- Le dispositif REAPP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnements des parents)

3.1.2. Le profil démographique de la population

Il peut s'établir selon les derniers recensements de l'INSEE (2021).

Avec 108 naissances et 315 décès en 2022, le solde naturel de la population est négatif.

Nombre d'habitants	Population
Naissances	108
Décès	315
TOTAL	15200

Le profil démographique de la CCLTB montre une population décroissante et vieillissante. Cela s'explique notamment en faisant un focus sur la pyramide des âges de la principale ville à savoir, la commune de Tonnerre.

Population par tranches d'âges	Garçons	Filles	Population	CCLTB %	Tranches d'âges
0 à 4 ans	95	90	185	4,22	Tranche 14
5 à 9 ans	128	125	253	5,76	Tranche 7
10 à 14 ans	132	135	267	6,08	Tranche 5
15 à 19 ans	124	118	242	5,51	Tranche 9
20 à 24 ans	111	85	196	4,47	Tranche 12
25 à 29 ans	110	104	214	4,88	Tranche 11
30 à 34 ans	133	111	244	5,56	Tranche 8
35 à 39 ans	114	80	194	4,42	Tranche 13
40 à 44 ans	116	109	225	5,13	Tranche 10
45 à 49 ans	130	136	266	6,06	Tranche 6
50 à 54 ans	151	143	294	6,70	Tranche 4
55 à 59 ans	141	164	305	6,95	Tranche 3
60 à 64 ans	162	181	343	7,81	Tranche 2
65 à 69 ans	179	183	362	8,25	Tranche 1
70 à 74 ans	107	118	225	5,13	Tranche 10
75 à 79 ans	60	112	172	3,92	Tranche 15
80 à 84 ans	51	104	155	3,53	Tranche 16
85 à 89 ans	41	103	144	3,28	Tranche 17
90 à 94 ans	13	50	63	1,44	Tranche 18
95 à 99 ans	5	25	30	0,68	Tranche 19
100 ans et +	0	10	10	0,23	Tranche 20
TOTAL	2103	2286	4389	100	

Elle se distingue par une forte part des personnes âgées. En effet, les deux premières et plus importantes tranches d'âge sur Tonnerre sont la tranche des 60 à 69 ans avec 364 femmes et 341 hommes pour un total de 705 personnes, soit

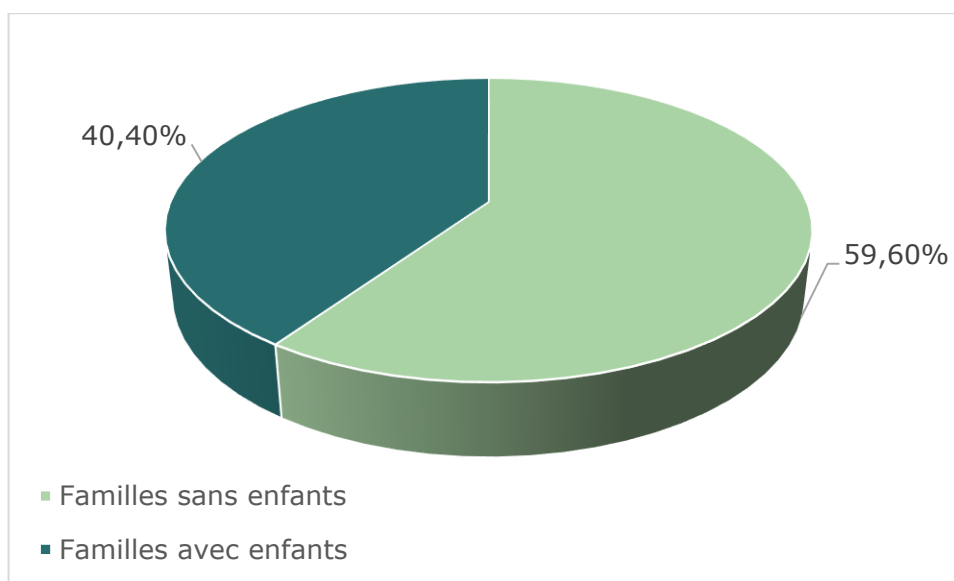
16,06 % de la population. Quand les jeunes enfants de moins de 4 ans se placent à la 14ème tranche d'âge de la population.

Cependant, nous constatons que la tranche d'âge sensible dans laquelle les femmes ont des enfants qui se situe plutôt entre 25 et 35 ans représente 5% de la population. En moyenne, les premières grossesses ont lieu vers l'âge de 29 ans de nos jours.

Nombre d'habitants	Population	CCLTB %	Moy des villes %
Hommes	7361	48,40%	50,1%
Femmes	7839	51,60%	49,9%
TOTAL	15200	100%	100%

En comparaison avec la moyenne des villes, la population féminine est plus importante (51,6% contre 49,9%), mais elle est également plus importante que la population masculine (48,4%).

3.1.3. Le profil des familles



Répartition des enfants par familles	Population	CCLTB %	Moy des villes %
Famille sans enfants	2543	59,60%	54,7%
Famille avec 1 enfant	743	17,40%	19,6%
Famille avec 2 enfants	696	16,30%	18,8%
Famille avec 3 enfants	196	4,60%	5,5%
Famille avec 4 enfants et +	88	2,10%	1,5%
TOTAL	4266	100%	100%

Concernant la situation des familles, on dénombre 1723 familles avec enfants (40,4%) sur les 4266 familles de la CCLTB. Les familles les plus représentées sont les couples sans enfants (59,6%). Les familles avec enfants ont majoritairement 1 à 2 enfants.

Composition des familles	Population	CCLTB %	Moy des villes %
Couple sans enfant	2197	51,5%	47,9%
Couple avec enfants	1335	31,3%	40,2%
Famille monoparentale avec un homme	172	17,2%	11,9%
Famille monoparentale avec une femme	562		
TOTAL	4266	100%	100%

Parmi les familles avec enfants, 17,2% sont des familles monoparentales, dont le besoin à un mode de garde s'accroît en cas d'activité professionnelle du parent. Cette part est plus considérable dans la CCLTB que pour la moyenne des villes (11,9%).

3.1.4. Les caractéristiques socio-économiques des familles

Répartition activité et emploi par sexe	Population	Actifs	Taux d'activité %	Taux d'emploi %	Taux de chômage %
Hommes	4309	3313	76,9%	66,0%	14,1%
Femmes	4172	2989	71,7%	61,6%	
TOTAL	8481	6302	74,3%	63,8%	

A l'exception du taux d'activité sur la CCLTB, qui est très largement supérieur (74,3%) à celui de la moyenne des villes (22,5%), les données sur l'activité de la population sont sensiblement représentatives de celles de la moyenne des villes de France. La part des actifs hommes sur la CCLTB représente 52,6% contre 52,3% pour la moyenne des villes et celle des femmes 47,4% contre 47,7%.

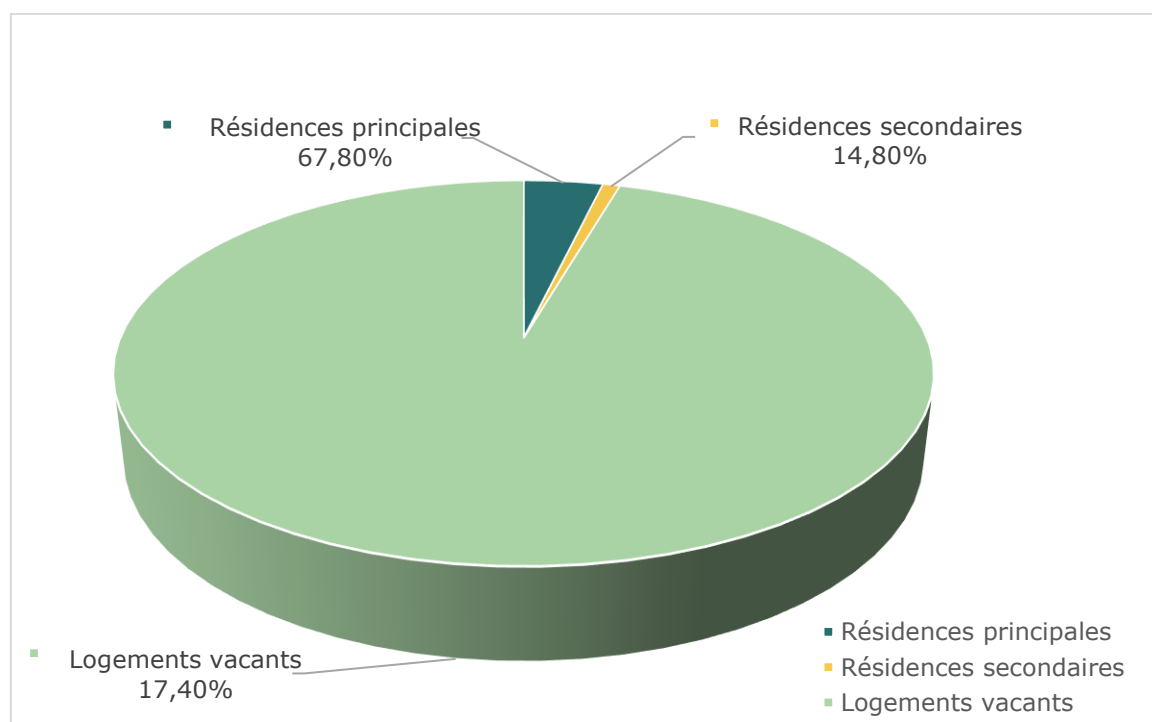
Si on fait un point sur la tendance actuelle de l'emploi des femmes, leur taux d'activité et d'emploi est plus faible que celui des hommes. Il est également nécessaire de prendre en compte que les femmes sont plus sujettes à l'emploi précaire, majoritairement dû au travail à temps partiel. Le temps partiel est de plus en plus présent dans la vie active depuis une vingtaine d'années. En France, il est d'environ 30%, ainsi la part grandissante du temps partiel dans l'activité féminine est un facteur d'augmentation de la demande en accueil occasionnel plutôt que régulier, amenant la crèche à proposer quatre types d'accueil adaptés aux besoins et situations des familles.

Pour le chômage, il représente 14,1% sur la CCLTB. Le Tonnerrois comme d'autres territoires ruraux de l'Yonne, présente souvent un taux de chômage plus élevé que celui des grandes agglomérations urbaines de 7%. Cela est dû à plusieurs facteurs dont une densité d'emplois moins élevée, des secteurs économiques souvent

moins diversifiés, et des difficultés d'accès à l'emploi en milieu rural en lien avec les difficultés d'accès à la mobilité, aux formations professionnelles ou aux opportunités d'emploi, renforçant ainsi le taux de chômage dans ces zones. Sans oublier la pandémie de COVID-19 qui a eu un impact significatif sur l'économie mondiale et le marché du travail français. Durant les confinements, plusieurs secteurs, en particulier l'hôtellerie, le tourisme, et la restauration, ont subi de fortes pertes d'emplois.

En outre, La tendance du chômage en France est marquée par une réduction progressive ces dernières années, avec un taux avoisinant les 7% en 2023. Cette tendance est le résultat de réformes économiques et de la reprise post pandémie. Si la tendance se poursuit, on peut donc penser que le nombre de personnes dont les femmes avec un emploi va augmenter. Si cela se vérifie, la demande en accueil de jeunes enfants va également progresser dans les années à venir. L'extension de la crèche contribuera en tout état à la création d'emploi direct et indirect par l'offre d'accueil sur la CCLTB.

3.1.5. L'habitat et les caractéristiques du logement



Typologie des habitats	Population	CCLTB %	Moy des villes %
Maisons	8996	82,53%	89,80%
Appartements	1853	17,00%	9,40%
Autres types de logements	51	0,47%	0,80%
TOTAL	10900	100%	100%

Le territoire dispose de 10 900 logements dont 67,8% de résidences principales, des maisons pour 82,83% et son positionnement géographique en fait un secteur particulièrement résidentiel.

Typologie des occupants	Population	CCLTB %	Moy des villes %
Propriétaires	10179	68,40%	79,50%
Locataires	4101	29,00%	20,50%
•dont locataires HLM	1724	11,70%	3,50%
Hébergés à titre gratuit	340	2,60%	2,50%
TOTAL	14620	112%	100%

La grande majorité des logements est occupée par leurs propriétaires (68,40%) et la part du locatif représente 30% des résidences principales louées. La part de logements sociaux (11,70%), supérieure à ce que l'État impose (6%), montre que la CCLTB accueille une population dite fragile.

Structure des logements	Population	CCLTB %	Moy des villes %
Studios	108	1,50%	1,00%
2 pièces	595	8,00%	4,80%
3 pièces	1510	20,40%	14,00%
4 pièces	2009	27,20%	26,20%
5 pièces et plus	3166	42,90%	54,00%

La structure des logements est quasi représentative de celle de la moyenne des villes, avec une forte proportion de logements pour familles nombreuses.

3.1.6. L'état des lieux de l'offre d'accueil pour jeunes enfants

Le bon fonctionnement et la bonne gestion d'une structure d'accueil sont conditionnés par la pertinence de l'analyse préalable et du dimensionnement du projet. En effet, la définition du projet concernant la réhabilitation et l'extension de la crèche s'est faite grâce à une évaluation la plus précise possible du besoin de garde sur la CCLTB de manière à répondre au mieux à la réalité de la demande.

Besoins de garde sur le territoire	Population
Enfants de 0 à 3 ans	142
Enfants de 4 à 5 ans	95
TOTAL	237

La commune de Tonnerre où est implantée la seule crèche collective de la CCLTB, compte 237 enfants de moins de 5 ans dont 142 enfants de moins de 3 ans (72 garçons et 70 filles) qui nécessitent un moyen de garde. A cette population, il faut ajouter que la crèche l'ilot bambins accueille de nombreux jeunes enfants du territoire notamment les familles qui habitent une commune limitrophe ou l'Aube.

Pour rappel, l'offre antérieure de la crèche d'une capacité de 10 berceaux permettait d'accueillir environ 100 enfants, ce qui ne couvrait pas les besoins de garde des administrés et des communes voisines.

Envisageant une future augmentation démographique et l'établissement actuel n'étant plus en adéquation avec l'évolution à venir, tant en capacité d'accueil, qu'en termes de performances, de confort et de fonctionnalité, la décision de la CCLTB de procéder à l'extension et à la restructuration des locaux actuels, afin de réorganiser les espaces selon une réflexion menée sur les surfaces, va permettre d'augmenter la capacité d'accueil de 12 berceaux pour atteindre une capacité total de 52 places d'accueil pouvant accueillir jusqu'à 156 enfants.

Les données démographiques et économiques nous montrent que le territoire de la CCLTB est confronté à des enjeux démographiques et socio-économiques « pénalisants ». En effet, ceci est la conséquence depuis deux décennies de la désindustrialisation. Outre une baisse de la population, on peut y voir également une précarisation de la population encore présente. En résumé, les ménages sont plus modestes que la moyenne de villes et la main d'œuvre est peu qualifiée. Le marché du travail est ainsi très dépendant des établissements publics. Par conséquent, les élus s'investissent donc dans le maintien des services publics sur l'ensemble du territoire.

Sur l'année 2021, il a été constaté un grand nombre de demandes lors des Commissions d'Attribution des Places. La crèche a été dans l'obligation de refuser 25 enfants par défaut de places. La réflexion menée avec la PMI, la CAF et la MSA sur la possibilité d'une extension était pertinente et a vu le jour.

3.1.7. L'accueil des enfants des personnes en réinsertion sociale et professionnelle

La crèche est ouverte à tous, les tarifs permettent de confier son enfant en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge. La crèche est un lieu de mixité sociale.

En 2019, plusieurs parents, et particulièrement des mamans seules, ont pu effectuer des stages d'insertion mais aussi des formations pour le retour à l'emploi car l'établissement a accepté l'accueil de leurs enfants. Nous accueillons également des enfants de parents qui font des formations GRETA ou autres.

L'îlot bambins a été labellisé crèche AVIP avec la mise à disposition de 8 places d'accueil à vocation d'insertion professionnelle pour favoriser le retour à l'emploi des parents.

3.1.8. Les partenaires sociaux

Notre établissement s'inscrit dans un réseau de partenaires locaux (professionnels de santé, travailleurs sociaux, associations, établissements publics, scolaires...)

afin de garantir un accueil global et cohérent pour les enfants et leurs familles, et d'assurer une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant. Ainsi, nos partenariats sont les suivants :

- La médiathèque et l'association « Lire et faire lire ».
- L'EPMS du tonnerrois (voir précédemment). De plus, un éducateur de l'EPMS a formé deux professionnels de la crèche au snoezelen et les a aidés à installer un espace.
- Le lycée Chevalier d'Eon de Tonnerre : Il dispose d'une section qui prépare au bac pro Soins et Service à la Personne. Ces jeunes sont de futurs-es professionnels-les du secteur sanitaire et social. Nous trouvons donc important de travailler avec eux-elles et de les recevoir en stage. Ils viennent de temps en temps proposer des activités à nos enfants. Bien sûr, les élèves ne se substituent pas aux professionnels qui restent présents pendant ces temps.
- Le collège Abel Minard : Nous recevons régulièrement des stagiaires en classe de 3^{ème} pour qu'ils effectuent leur stage de découverte du milieu de la petite enfance. Comme vu précédemment, un enseignant et les élèves de sa classe « nature » fabriquent des nichoirs, ... pour les animaux.
- Le conservatoire de musique.

La crèche entretient également des relations partenariales avec des acteurs privilégiés pour garantir et soutenir le bon fonctionnement de la structure :

- La Caisse d'Allocations Familiales : Le gestionnaire et la CAF sont sous convention d'objectifs et de financements ainsi que sous Convention Territoriale Globale. La crèche applique la Prestation de Service Unique et dans ce cadre perçoit des subventions en fonction des prestations proposées.
- La MSA : Le gestionnaire et la MSA sont sous la Convention Grandir en Milieu Rural (GMR). La crèche applique la Prestation de Service Unique et dans ce cadre perçoit des subventions en fonction des prestations proposées.
- La Protection Maternelle et Infantile : Le président du conseil départemental a autorisé l'ouverture de la crèche et a donné un avis de fonctionnement.

Un travail de partenariat est organisé avec les référents de secteur afin de suivre et contrôler le bon fonctionnement de la crèche. Des axes d'amélioration sont ensuite transmis au gestionnaire.

3.2. Les modes et moyens de communication avec la famille

3.2.1. La participation des familles à la vie de la structure

Notre crèche se veut être un véritable partenaire des familles dans l'accompagnement des enfants. Nous privilégions une approche collaborative et

transparente, en mettant en place un dialogue constant avec les parents pour mieux répondre à leurs besoins et attentes. Nous les considérons comme des partenaires à part entière de la prise en charge de leur enfant, et nous les associons à la vie de la crèche, que ce soit à travers des échanges réguliers, des rencontres ou des événements spécifiques.

Il existe au sein de l'îlot bambins un Conseil de crèche. Chaque année, trois parents titulaires ainsi que 3 parents suppléants représentent l'ensemble des familles au Conseil.

La directrice lance courant octobre un appel à candidatures, puis envoie des bulletins de vote à l'ensemble des familles (des bulletins sont également disponibles sur place), une urne permet de recueillir les votes et ceux-ci sont dépouillés par la directrice et des candidats parents. Ensuite, une affiche avec les parents élus, leurs coordonnées et leurs photos est affichée à l'entrée de la crèche.

Tous les ans, au mois d'octobre, une première réunion permet aux parents élus de recueillir l'ensemble des questions des familles sur l'accueil et le fonctionnement de la crèche. Durant ce Conseil de crèche, les échanges ont lieu avec le Vice-Président de la CCLTB, la directrice, la directrice-adjointe, un membre du personnel élu et les parents élus.

L'un des parents se propose d'écrire le compte rendu qu'il met à la lecture des autres parents représentants et de la directrice. Le compte rendu, corrigé par tous, est envoyé à l'ensemble des parents via la structure car toutes les adresses électroniques y sont centralisées.

Tous ces partenaires échangent ensemble des temps forts de la crèche pour l'année en cours : les projets de section, les questionnaires de satisfaction, la fête de fin d'année, l'alimentation etc... Les dates de fermeture de la structure et les changements de fonctionnement y sont également annoncés.

Tous les parents sont invités à la fête de fin d'année en juin et à un spectacle au moment des fêtes de Noël (avec le RPE). Ces moments conviviaux permettent un échange détendu entre les parents et les professionnels mais aussi entre les parents eux-mêmes.

Plusieurs fois dans l'année, et plus particulièrement lors de la semaine de la Petite enfance en mars, les parents sont invités à venir partager des ateliers d'éveil avec les enfants.

Enfin, les parents qui le souhaitent peuvent venir participer à l'atelier pâtisserie au moment de l'anniversaire de leur enfant. En effet, pour des raisons de traçabilité nous ne pouvons pas accepter un gâteau confectionné à la maison ce qui frustrait certains parents ; nous leur proposons donc, de confectionner leur gâteau à la crèche avec les autres enfants du groupe avec les ingrédients de la crèche.

Notre travail se fait en collaboration avec les familles. Nous mettons tout en œuvre pour que les parents laissent leurs enfants sereinement et qu'ils puissent nous poser des questions si un élément les interpelle dans le développement de leur enfant, ou tout simplement s'ils ont besoin de conseils.

3.2.2. Modalités de communication avec les familles

La crèche met en place différents outils de communication, appropriés : tableau des parents dans le hall d'entrée, mails pour une diffusion à tous...

La communication orale reste la base des échanges. Les informations importantes sont mises à l'écrit et envoyées par mail ou données en support papier.

Le projet d'établissement est visible sur le site internet de la CCLTB et consultable sur demande. Un exemplaire est tenu à disposition des familles dans le hall et le bureau de la directrice. Il est également transmis par mail en même temps que le règlement au moment de l'inscription.

3.2.3. Modalités de sécurité

Dans le cadre du Code de la Santé publique, les médecins de PMI sont amenés à vérifier la bonne application des critères ayant permis de donner un avis favorable à l'ouverture de la structure. Ce contrôle sanitaire est rigoureux pour garantir la tenue des dossiers individuels et des protocoles de l'établissement. Par ailleurs, ce contrôle évalue le respect des normes strictes en matière de qualifications et diplômes du personnel et du ratio d'encadrement. Il s'attache également au critère de formations des professionnels : rythme et thématiques des sessions de formation, accueil des stagiaires et des apprentis, reflétant ainsi le management décliné. Ces actions de contrôle s'étendent aussi aux locaux dédiés aux enfants et à ceux dédiés au personnel, pour s'assurer du respect des règles d'hygiène et de sécurité essentielles dans la prise en charge des enfants.

Ainsi, la sécurité de l'accueil est assurée à différents plans :

- Par le système de vidéosurveillance
- Par le respect du taux d'encadrement en fonction du nombre d'enfants, ainsi que lors des sorties
- Par l'agencement des locaux ainsi que les équipements et matériaux utilisés
- Par l'existence d'un règlement de fonctionnement
- Par les différentes visites des administrations et organismes de contrôle.

3.3. Les démarches en faveur du développement durable

3.3.1. Les travaux de performances réalisés

Dans le cadre du projet de restructuration et d'extension du bâtiment, outre l'augmentation de la capacité d'accueil, la CCLTB a souhaité améliorer l'organisation fonctionnelle générale par l'optimisation des espaces, la mise aux normes des

équipements et réduire ses consommations d'énergie dans les domaines CVC et plomberie/sanitaire.

Les enjeux poursuivis ont été d'offrir aux usagers un meilleur confort et des locaux adaptés à la déclinaison du projet pédagogique de l'établissement, tout en prenant des mesures pour garantir la continuité du service avec la construction d'une crèche modulaire provisoire pendant toute la période du chantier. Une solution de coordination et diverses mesures ont été élaborées pour faciliter et sécuriser l'accès au chantier par tous les intervenants, tout en minimisant également les impacts pour les différents utilisateurs et le voisinage.

Concernant les engagements performanciels réalisés, ils ont eu pour objectifs :

- L'amélioration de la qualité et du confort de l'accueil. Grâce aux travaux de réhabilitation de la partie existante, le réaménagement des espaces va offrir la possibilité de décliner la pédagogie active actuelle en permettant :
 - Une plus grande individualité dans la prise en charge et l'accompagnement du développement des enfants (exemple : respect de l'intimité des enfants par la création d'une salle de change en dehors de la pièce de vie...).
 - De nouvelles possibilités d'activités dues à l'agrandissement des pièces de vie dédiées aux enfants (exemple : salles de repas deviennent des espaces polyvalents pour d'autres activités telles snoezelen, psychomotricité...)
 - Une amélioration des conditions de travail avec la rénovation de l'espace du personnel.
- L'amélioration de la sécurité des espaces d'accueil. Les matériaux et les équipements prévus dans les travaux vont permettre la sécurisation de l'accueil :
 - A l'entrée, le portail ainsi que la porte seront sécurisés et équipés d'un dispositif de contrôle d'accès de type visiophone, conformément aux recommandations départementales sur les EAJE, permettant ainsi une meilleure surveillance des accès et des usagers.
 - A l'extérieur, l'aire de jeux sera sécurisée par la pose d'un sol amortissant
 - A l'intérieur, l'installation de châssis vitrés permettra une meilleure surveillance des enfants et des accès par la visibilité entre les différents espaces de vie.
- L'amélioration des performances énergétiques du bâtiment grâce à :
 - L'amélioration de l'éclairage et de la luminosité faite par l'installation de nouveaux panneaux lumineux LED pour une amélioration du confort.
 - L'amélioration de la qualité de l'air faite par l'installation des bouches d'extraction et le changement du moteur VMC plus qualitatif.
 - L'amélioration de la qualité de l'eau faite par l'installation d'un système d'adoucisseur
 - L'amélioration des économies d'eau faite par l'installation d'un système automatisé de récupération d'eaux pluviales pour les sanitaires et les espaces verts.

- L'amélioration des performances acoustiques faite par la pose de dalles faux-plafond acoustiques pour permettre une réduction du bruit.
- L'amélioration des performances énergétiques faite par la pose d'une pompe à chaleur avec ballon thermodynamique et de la réfection totale de la toiture avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la surface.

3.3.2. Les engagements dans notre pratique quotidienne

Au niveau de l'alimentation, les repas sont préparés sur place, en favorisant les circuits d'approvisionnement courts et la qualité des menus, en ayant le souci de servir des produits de saison ainsi que de se fournir en produits bio chaque fois que possible chez nos fournisseurs (GAEC de Flogny La Chapelle, pommes d'Aix en Othe, coopérative de germinal). De plus, les produits que les enfants ont fait pousser grâce à notre collaboration avec l'EPMS du Tonnerrois sont également cueillis et consommés.

Au niveau de l'entretien et l'hygiène des locaux, nous privilégions des produits à base d'ingrédients bio dégradables et naturels, ainsi que l'utilisation d'un nettoyeur vapeur qui détruit les germes par la chaleur sans aucun produit.

Au niveau des déchets, la réduction des déchets se fait :

- Par le tri des déchets et la récupération des épluchures qui sont conservées dans un bac de compostage situé dans la cour arrière la crèche, inaccessible aux enfants, et qui sert à la culture du potager. Lors des repas, les professionnels ont un seau réservé à cet effet que la cuisinière récupère en même temps que la vaisselle sale sur un chariot. Elle jette directement les épluchures de fruits et les restes de légumes dans le bac de compostage.
- Par l'utilisation de matériaux réutilisables et non à usage unique, comme l'utilisation de sur-chaussures, de gants, carrés, serviettes, blouses en coton lavables
- Par la récupération de matériaux (cartons, rouleaux, bouteilles, pots de yaourts, boîte de lait, bouchons ...) pour la mise en place d'activités d'éveil à partir de matériaux recyclables, en suivant le principe de « sans jouets tout faits »

Au niveau des économies d'énergie :

- Par des impressions en recto/verso et en noir & blanc autant que possible. Les papiers imprimés sur une seule face sont utilisés en brouillon.
- Par la maîtrise de l'eau pour le lavage des mains ou pour la chasse d'eau ou encore par le séchage du linge en plein air afin d'éviter une utilisation trop intensive du sèche-linge.

DISPOSITIONS FINALES

Ce projet d'établissement inscrit notre démarche dans un contexte d'actualité publique. Ce projet est remis à jour à minima tous les 5 ans avant la rentrée de septembre. Il est retravaillé en équipe durant les temps de réunion, et souligne les engagements pris par chaque professionnel, notamment vis-à-vis des valeurs pédagogiques, éducatives, sociales et sociétales. Ce projet est évalué par les parents dans les questionnaires de satisfaction.

Le projet d'établissement est transmis au Président du Conseil Départemental et aux services de la CAF de l'Yonne et de la MSA après adoption définitive et après toute modification.

Chaque famille accueillie et chaque professionnel travaillant au sein de la structure devra adhérer au présent projet d'établissement qui se veut néanmoins évolutif.